2. Développements économiques en Belgique

En Belgique, le PIB a augmenté de 0,2 % en moyenne annuelle. Au terme d'une période de stagnation de plus d'un an et demi, une reprise modérée s'est esquissée à partir du deuxième trimestre, parallèlement à un regain de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs. Elle a été soutenue par la consommation privée et par les exportations. L'emploi a toutefois continué de subir les répercussions de la langueur antérieure de l'activité. Il a reculé de 11 000 unités en moyenne au cours de l'année, et le taux de chômage a atteint 8,5 %, soit une détérioration plus marquée qu'au cœur de la récession de l'activité, en 2008 et en 2009, en raison, notamment, des restructurations d'entreprises. L'inflation a nettement reflué, revenant à 1,2 % en moyenne annuelle, sous l'effet conjugué d'une modération des pressions de la tendance sous-jacente et d'une diminution des prix des produits énergétiques. Plus particulièrement, la baisse des prix de détail du gaz et de l'électricité a été favorisée par un renforcement de la concurrence sur ces marchés. La croissance des coûts salariaux s'est ralentie à la suite de l'indexation, tandis que les adaptations conventionnelles réelles ont été gelées. Le rebond de la consommation est le résultat d'une progression, certes limitée, du pouvoir d'achat, et d'un léger recul du taux d'épargne. En revanche, les investissements en logements se sont de nouveau affichés en sensible repli, tandis que ceux des entreprises sont encore demeurés atones. Le solde des opérations courantes est resté faible, les revenus de placements et d'investissements étant affectés par l'environnement de bas rendements.

2.1 Situation conjoncturelle

Reprise modérée de l'activité en 2013, après une stagnation de près de deux ans

Après une longue période de stagnation amorcée au second semestre de 2011, l'activité en Belgique a renoué avec une croissance positive au deuxième trimestre de 2013. Le PIB s'est raffermi de 0,2 % en termes réels sur l'ensemble de l'année sous revue, alors qu'il avait régressé de 0,1 % en 2012. Le rebond, encore timide, de l'activité en cours d'année s'est essentiellement appuyé sur le redressement de certaines composantes de la demande intérieure – notamment, après huit trimestres d'atonie et de repli, la consommation privée –, ainsi que sur la hausse des exportations, eu égard, plus particulièrement, au regain au sein de la zone euro. Il a cependant été bridé par l'incertitude entourant encore un certain nombre de facteurs fondamentaux de soutien à la croissance économique, tels que l'emploi, la progression des revenus des particuliers, ou encore les perspectives à moyen terme de débouchés des entreprises.

La faiblesse de l'augmentation du PIB en moyenne annuelle enregistrée en 2013, de même que l'accélération limitée par rapport à l'année précédente, s'expliquent pour une large part par un acquis de croissance négatif en début d'année. L'activité a été plus dynamique par la suite. Après être demeuré stable au premier trimestre, en raison, notamment, de la traditionnelle contraction des investissements publics à la suite des élections locales, le PIB n'a cessé de croître durant le reste de l'année, parallèlement à l'amélioration de la confiance des ménages et des chefs d'entreprise et à l'instar de ce qui a été observé pour la zone euro dans son ensemble. En Belgique, il a progressé de 0,2 % au deuxième trimestre et ce taux de variation s'est graduellement renforcé, jusqu'à 0,4 % au quatrième trimestre.

GRAPHIQUE 22 ÉVOLUTION DU PIB EN BELGIQUE ET INDICATEURS DE CONFIANCE

(données en volume corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, sauf mention contraire)

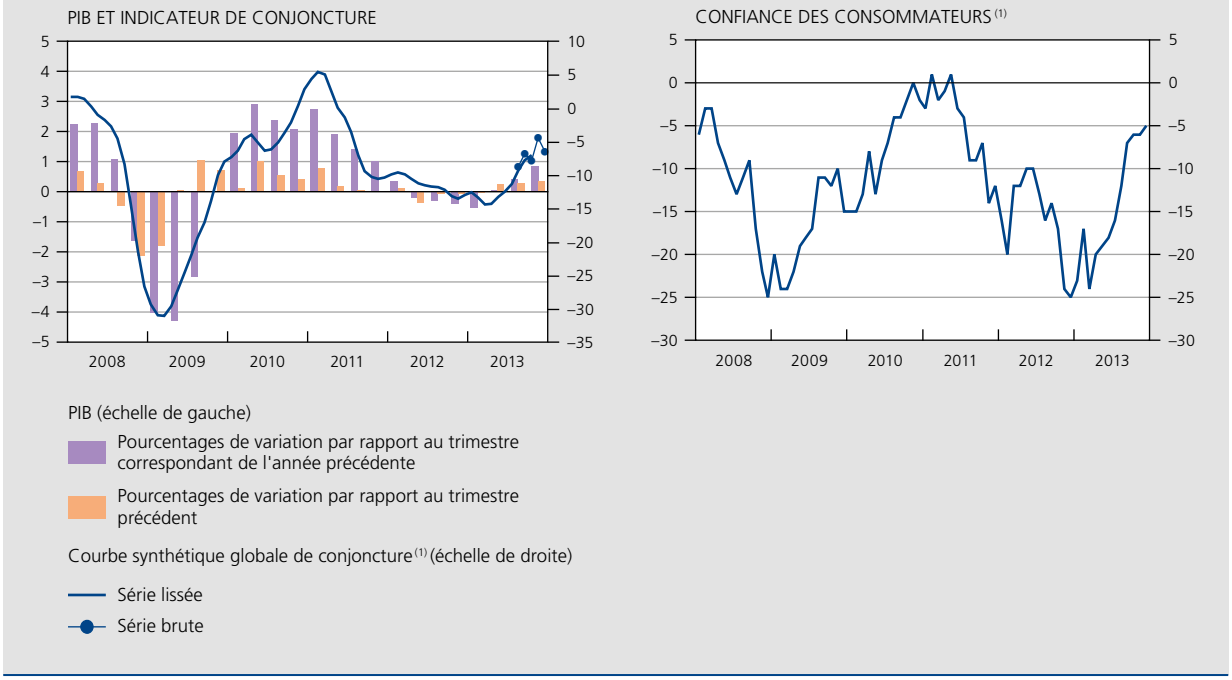

Sources : ICN, BNB.
(1) Solde des réponses à l'enquête mensuelle, données non corrigées des effets de calendrier.

Le rétablissement de l'activité dans le courant de 2013 a conforté celle-ci au-delà du niveau qu'elle avait atteint au début de 2008, avant la grande récession. La Belgique avait retrouvé ce niveau dès le premier trimestre de 2011 et s'y était maintenue durant les huit trimestres suivants. Parmi les principaux pays voisins, seule l'Allemagne a également dépassé son niveau d'avant la crise, et ce de manière plus prononcée. La France et les Pays-Bas, en revanche, demeurent en deçà de ce seuil.

La reprise conjoncturelle a progressivement étendu ses effets à l'ensemble des principales branches d'activité, fût-ce avec une intensité variable.

De par son imbrication étroite dans des processus de production de plus en plus organisés internationalement et, plus généralement, du fait de sa grande sensibilité aux fluctuations conjoncturelles, l'industrie a clairement profité du redémarrage de la demande, et plus spécialement de celui du commerce extérieur. La croissance dans cette branche, dont le poids dans la valeur ajoutée de l'économie totale est estimé à 16 %, est ainsi redevenue positive dès le deuxième trimestre de 2013, après avoir sensiblement reculé en 2012 et au début de l'année sous revue. Parallèlement à ces développements favorables, la

GRAPHIQUE 23 PIB EN BELGIQUE, DANS LA ZONE EURO ET DANS LES TROIS PRINCIPAUX PAYS VOISINS

(indices, pic avant la récession de 2008 = 100, données en volume corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)

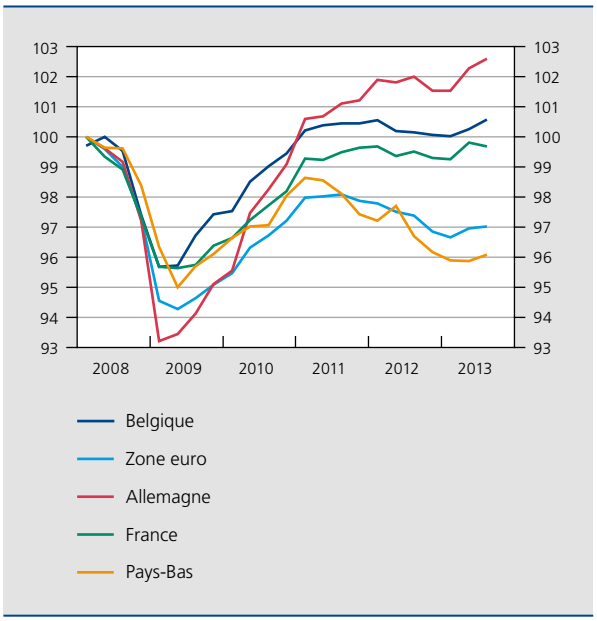

Sources : CE, ICN.

GRAPHIQUE 24 ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ

(contributions à la variation du PIB par rapport au trimestre précédent, sauf mention contraire ; données en volume corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)

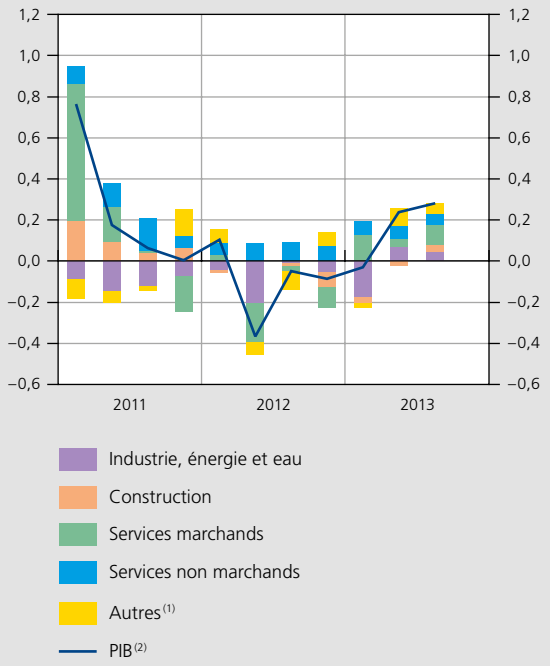

Source : ICN.
(1) Soit la branche « Agriculture, sylviculture et pêche » et les impôts sur les produits nets de subventions.
(2) Pourcentages de variation par rapport au trimestre précédent.

confiance au sein de l'industrie manufacturière est nettement remontée, à la suite d'appréciations et de prévisions de demande clairement orientées à la hausse.

La construction, qui représente 6 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie et dont l'activité est généralement moins sensible à la conjoncture internationale que celle de l'industrie manufacturière, s'est démarquée des autres branches d'activité au premier semestre de 2013. Le taux de croissance trimestrielle de la valeur ajoutée y a en effet évolué négativement, poursuivant ainsi la tendance amorcée dès le premier trimestre de 2012. Cette branche d'activité, tributaire de la formation de capital fixe, a clairement pâti en début d'année des mauvaises conditions météorologiques ainsi que du tassement des investissements en logements et, surtout, des investissements publics. Toutefois, parallèlement à la confiance des chefs d'entreprise de la branche, l'évolution trimestrielle du volume d'activité a eu tendance à s'améliorer au fil des neuf premiers mois de l'année, s'établissant à nouveau en territoire positif au troisième trimestre. À cet égard, le léger raffermissement du climat conjoncturel au sein du gros œuvre de bâtiments observé en début d'année s'est surtout fait ressentir dans la construction résidentielle, alors que l'activité et la confiance n'ont guère varié dans la construction non résidentielle. Au quatrième trimestre, le climat des affaires s'est détérioré dans les deux sous-branches.

S'agissant des services marchands, les taux de croissance trimestrielle de la valeur ajoutée y sont demeurés positifs tout au long de l'année sous revue, rompant ainsi avec la tendance de 2012. Cette branche d'activité, qui regroupe le commerce, l'horeca, les « transports et communications » et les « services financiers, immobiliers et aux entreprises », correspond à elle seule à plus de la moitié de la valeur ajoutée totale de la Belgique. La reprise conjoncturelle s'est manifestée dans la plupart des services marchands. En particulier, l'horeca et le commerce de détail ont bénéficié de l'augmentation des dépenses de consommation des ménages, tandis que les prestations de services aux entreprises ont tiré profit de la hausse de la production industrielle. Les courbes synthétiques de conjoncture du commerce et des services aux entreprises ont en effet évolué favorablement au cours de l'année sous revue, principalement au second semestre, en raison, notamment, de prévisions de demande plus optimistes.

Le redressement de la croissance dans le courant de 2013 n'a pas influencé l'évolution des services non marchands, ces derniers étant moins sensibles aux aléas de la conjoncture. Cette branche d'activité, dont les principales composantes sont l'enseignement, l'administration publique, la santé et l'action sociale et qui représente près d'un quart de la valeur ajoutée de l'économie totale, a conservé, comme à l'accoutumée, un rythme de progression trimestrielle de la valeur ajoutée positif, lequel a oscillé en moyenne entre 0,2 et 0,3 %. Un léger ralentissement de l'activité a toutefois été observé, reflet des effets de la consolidation budgétaire du gouvernement fédéral et des pouvoirs locaux, portant notamment sur les effectifs.

GRAPHIQUE 25 INDICATEURS DE CONJONCTURE DES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ

(soldes, données corrigées des variations saisonnières)

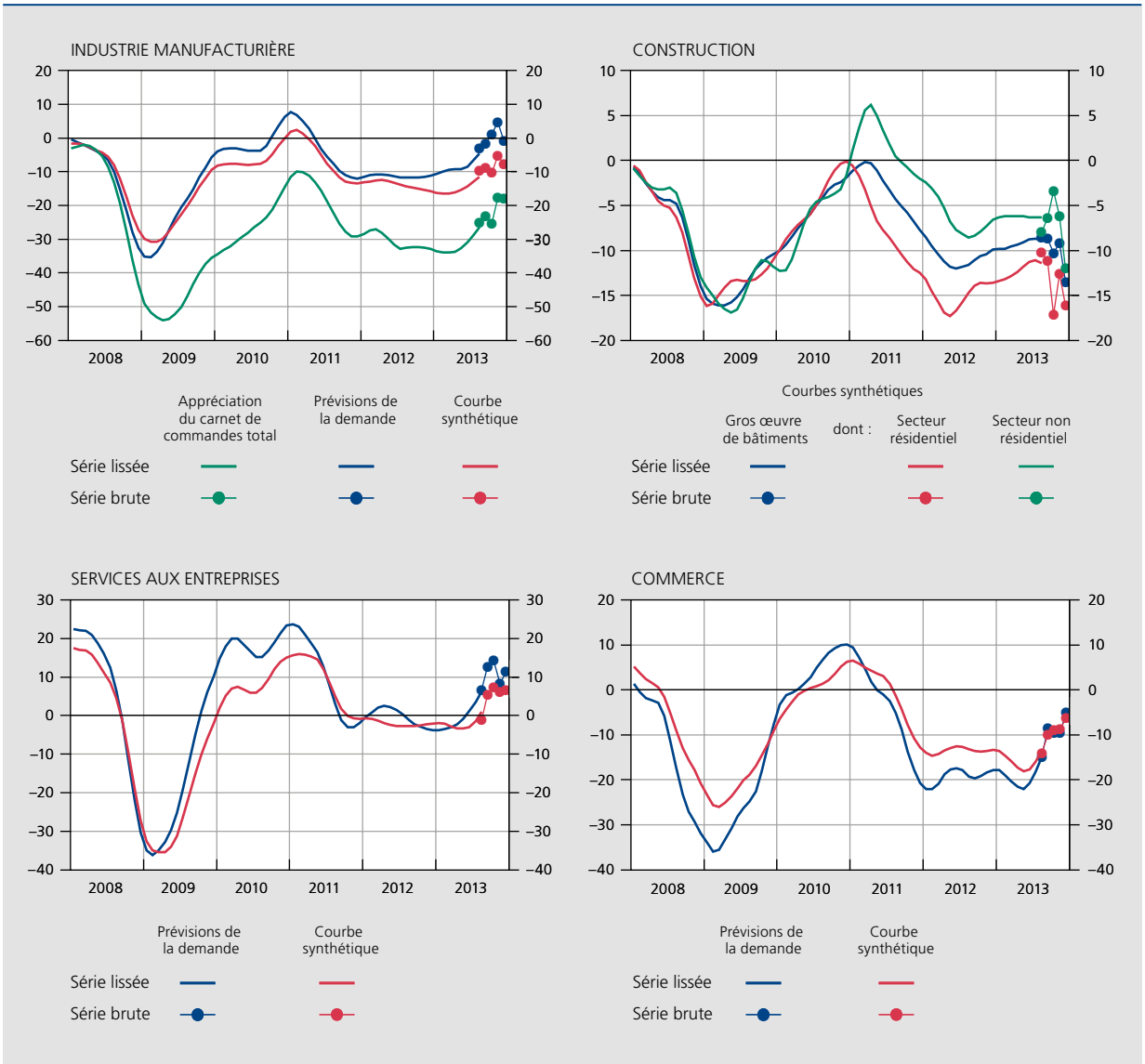

Source : BNB.

2.2 Marché du travail

L'emploi a continué de subir les répercussions de la faiblesse antérieure de l'activité

Le marché du travail réagit avec un certain retard à l'évolution de l'activité économique. Le repli du PIB en 2012 a dès lors continué d'influencer l'emploi au cours de l'année sous revue, ce dernier n'ayant pas encore bénéficié de la reprise enregistrée en 2013. Il a reculé de 0,2 %, après s'être inscrit en hausse trois années de suite.

Les destructions nettes d'emplois ont même été plus nombreuses que pendant la grande récession, nonobstant une contraction beaucoup moins vive de l'activité. Les mécanismes de rétention de main-d'œuvre n'ont en effet plus joué leur rôle d'amortisseur dans la même mesure qu'en 2008 et en 2009. Deux raisons au moins peuvent être invoquées : d'une part, la longueur de la crise et la sortie hésitante de celle-ci ont écorné la capacité de résistance des entreprises, rendant inéluctable l'adaptation des effectifs ; d'autre part, les conditions de recours au chômage temporaire pour raisons économiques ont été durcies, une contribution de responsabilisation ayant été instaurée. Ainsi, le nombre de journées de chômage temporaire s'est

tassé en 2013, pour se rapprocher de sa moyenne de long terme (environ trois millions de journées non ouvrées par trimestre). Par ailleurs, plusieurs programmes de licenciement collectif ont été mis en œuvre ces dernières années dans le cadre de restructurations ou de fermetures d'entreprises; or, comme le montre l'encadré 3, ces destructions d'emplois ne deviennent effectives qu'après un certain temps. La réaction tardive de l'emploi s'explique aussi en partie par le fait que certains soutiens à la demande de main-d'œuvre qui avaient été renforcés en 2010 sont venus à échéance. Plus particulièrement, au second trimestre de 2013, le nombre de bénéficiaires du plan Activa « win-win » – qui avait concerné jusqu'à 50 000 personnes en moyenne en 2011 – est retombé à zéro.

Dans le contexte du redressement de la croissance économique, tandis que, sur une base annuelle, des emplois ont encore été perdus jusqu'à la fin de l'année, la productivité du travail a été la principale variable d'ajustement. Elle a entamé une remontée dès le premier trimestre de l'année, mettant ainsi un terme à sept trimestres consécutifs de déclin.

Au total, l'emploi intérieur a reculé de 11 000 personnes par rapport à l'année précédente. Cette baisse a été tirée par l'évolution du nombre de salariés dans les branches sensibles à la conjoncture. Ces dernières ont accusé des pertes nettes dès 2012, qui se sont intensifiées au cours de l'année sous revue, pour atteindre 25 000 en moyenne. Le rythme des destructions de postes a cependant été moins soutenu au second semestre, reflétant la réaction décalée à l'évolution de l'activité. C'est dans l'industrie que le repli de l'emploi a été le plus important sur les trois premiers trimestres de 2013. Ce mouvement était cependant déjà à l'œuvre auparavant: entre les troisièmes trimestres de 2008 et de 2013, les effectifs y ont chuté de 68 000 unités. Au contraire de ce qui avait été observé pendant la grande récession, la branche « administration publique et enseignement » a elle aussi récemment été touchée (1 000 personnes de moins), sur fond de consolidation budgétaire à différents niveaux de pouvoir. En revanche, à l'instar des années précédentes, la branche largement subventionnée des « autres services » (essentiellement les soins de santé et l'action sociale) a apporté une contribution positive à l'emploi, de l'ordre de 8 000 salariés supplémentaires. Comme en 2012, ce soutien a cependant été sensiblement moindre qu'en moyenne entre 2008 et 2011.

D'autres emplois subventionnés, tels ceux exercés dans le cadre du système des titres-services, ont eux aussi continué de favoriser la création d'emplois, à concurrence de 9 000 engagements nets. Dans leur cas non plus, le rythme de croissance n'a plus été aussi rapide qu'en 2008 et en 2009, en raison, notamment, des effets de saturation progressive de la demande et des hausses successives du prix des chèques.

GRAPHIQUE 26 PIB, EMPLOI, PRODUCTIVITÉ ET CHÔMAGE TEMPORAIRE
(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)

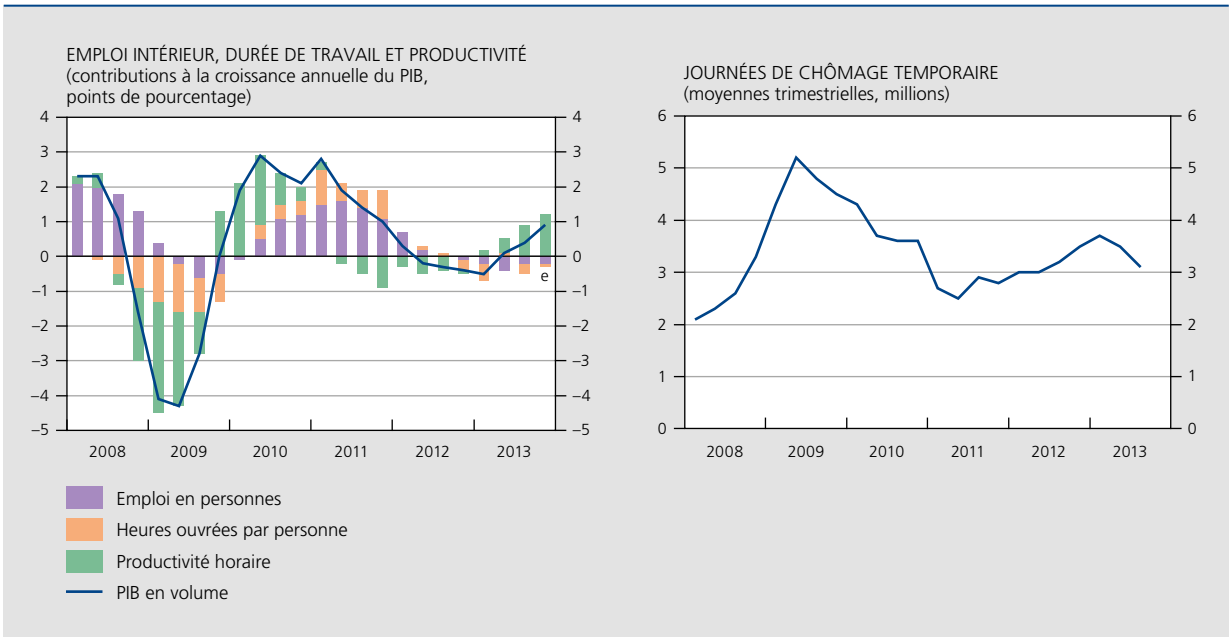

Sources: ICN, ONEM, BNB.

TABLEAU 4 OFFRE ET DEMANDE DE TRAVAIL

(moyennes annuelles; variations, sauf mention contraire; milliers de personnes)

	2009	2010	2011	2012	2013 e	*p.m. Niveau* *2013 e*
Population en âge de travailler (1)	50	55	45	22	22	*7 269*
Population active	43	45	43	25	14	*5 209*
Emploi national	–8	31	63	11	–11	*4 625*
Travailleurs frontaliers	1	1	0	1	0	*81*
Emploi intérieur	–9	30	63	9	–11	*4 544*
Indépendants	4	6	10	9	6	*751*
Salariés	–13	24	54	1	–18	*3 793*
Branches sensibles à la conjoncture	–38	3	32	–6	–25	*2 353*
Administration publique et enseignement	14	7	4	–1	–1	*804*
Autres services	11	14	18	7	8	*636*
p.m. Titres-services (2)	*19*	*15*	*12*	*8*	*9*	*118*
Chômage (3)	51	14	–20	14	24	*584*

Sources: BFP, DGSIE, ICN, ONEM, ONSS, BNB.
(1) Population âgée de 15 à 64 ans.
(2) Sur la base du recensement de l'ONSS.
(3) Demandeurs d'emploi inoccupés, comprenant les chômeurs complets indemnisés (à l'exclusion des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi) ainsi que les autres demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement ou librement. Les travailleurs occupés par des ALE et déjà repris dans l'emploi sont exclus de ce total.

En Belgique, un peu plus de six salariés sur dix sont employés dans les branches sensibles à la conjoncture. Cette moyenne recouvre toutefois des différences sensibles entre régions. Ainsi, en Flandre, en 2012, ces activités regroupaient les deux tiers des salariés, contre 57 % en Wallonie et à Bruxelles. Dans ces deux dernières régions, l'administration publique et l'enseignement apparaissent comme les principaux employeurs. À Bruxelles, hormis le commerce, ce sont les activités de services aux entreprises et les activités financières qui comptent le plus de travailleurs, tandis que l'industrie y représente une part nettement plus faible de l'emploi qu'ailleurs. Enfin, la Wallonie se distingue par l'importance relativement plus grande des personnes occupées dans la santé humaine et l'action sociale.

Comme les années précédentes, le travail indépendant a soutenu l'emploi, affichant un accroissement de 6 000 personnes.

Le nombre de travailleurs indépendants a constamment augmenté tout au long de ces dix dernières années. Ce mouvement a notamment été soutenu par les citoyens des pays de l'Europe orientale ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007. Avant 2009, les citoyens estoniens, hongrois, lettons, lituaniens, polonais, slovaques, slovènes et tchèques ne pouvaient en effet pas être occupés en tant que salariés en Belgique s'ils ne disposaient pas d'un permis de travail. L'installation en tant qu'indépendant n'étant pas soumise à ces conditions restrictives, les citoyens issus de ces huit nouveaux États membres (essentiellement des Polonais) ont été très nombreux jusqu'en 2008 à s'établir sous ce statut. À partir de 2009, cet afflux s'est atténué. Jusqu'au 31 décembre 2013, des restrictions similaires en matière d'accès à l'emploi salarié se sont encore appliquées aux ressortissants bulgares et roumains. Le nombre de travailleurs indépendants de ces deux nationalités n'a cessé de croître, pour représenter 2,5 % des indépendants en Belgique en 2012, contre 1,1 % pour ceux originaires des autres pays de l'Est. En outre, sur la base des dernières informations disponibles, environ 25 000 travailleurs indépendants – toutes nationalités confondues – ont exercé leur activité dans le cadre d'un détachement en Belgique en 2012.

Les caractéristiques de l'emploi indépendant varient selon la nationalité des individus. La majorité des ressortissants des « nouveaux » États membres travaillaient dans la construction en 2012 (62 %), alors que les activités sont plus diversifiées parmi les Belges, qui sont plus représentés dans le commerce et dans les professions libérales. Celles-ci ont d'ailleurs gagné en importance ces dernières années du fait qu'elles sont moins tributaires de la conjoncture, que de nouvelles activités liées aux services

TABLEAU 5 STRUCTURE DE L'EMPLOI INTÉRIEUR SALARIÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR RÉGION, EN 2012

(pourcentages de l'emploi salarié total)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Branches sensibles à la conjoncture	56,9	66,6	56,8	62,4
dont :				
Industrie	4,6	17,6	14,4	14,6
Construction	2,5	6,2	6,7	5,8
Commerce, transport et horeca	20,3	23,6	21,4	22,4
Activités financières et d'assurance	9,8	2,3	1,8	3,4
Services aux entreprises	13,6	13,6	10,1	12,6
Administration publique et enseignement	28,5	17,3	24,6	21,1
Santé humaine et action sociale	9,3	12,9	14,6	12,7
Autres activités de services (1)	5,3	3,2	4,1	3,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : ICN.

(1) Arts, spectacles et activités récréatives ; activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre ; autres activités de services.

aux personnes (conseil, coaching, etc.) se sont développées et que des améliorations ont été apportées au statut social des indépendants.

Du côté des salariés, ils étaient quelque 150 000 en provenance de l'étranger à avoir été détachés en Belgique en 2012, soit 9 % de plus qu'en 2011. Dans le cadre d'un détachement, ces travailleurs sont amenés à effectuer temporairement (en principe douze mois maximum) des prestations en Belgique alors qu'ils sont habituellement occupés, ou ont été engagés, dans un autre pays. La relation contractuelle entre l'employeur étranger et le travailleur détaché est maintenue, et ce dernier est de fait soumis au système de sécurité sociale du pays d'origine, mais l'employeur est tenu de respecter les règles de droit social en vigueur dans le pays d'accueil (par exemple en ce qui concerne le temps de travail, la rémunération minimale, etc.). Avant toute prestation, une déclaration doit être faite auprès de la sécurité sociale belge dans le cadre du programme Limosa (système d'information transfrontalier auprès de l'administration sociale). Les entreprises déclarantes sont principalement établies dans les États membres voisins (Pays-Bas, Allemagne et France), ainsi qu'en Pologne et en Roumanie, ce qui ne signifie pas pour autant que les travailleurs détachés sont des ressortissants de ces pays. Ces personnes, qui ne sont pas recensées dans l'emploi en Belgique, sont principalement actives dans les branches de la construction, de la métallurgie et des fabrications métalliques.

GRAPHIQUE 27 INDÉPENDANTS ORIGINAIRES DES « NOUVEAUX » ÉTATS MEMBRES ÉTABLIS EN BELGIQUE (1)

(moyennes annuelles, milliers de personnes)

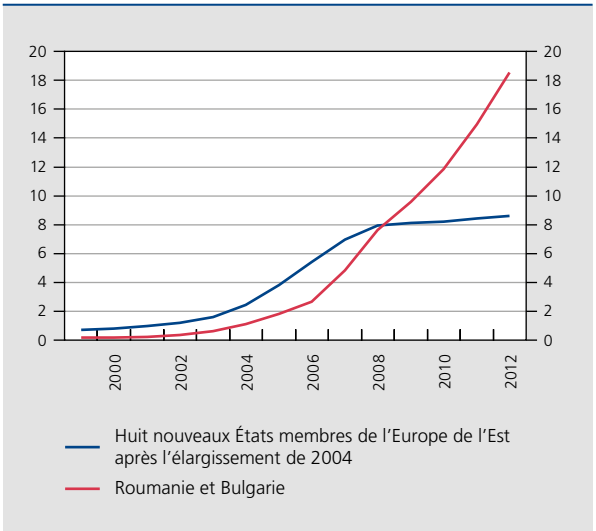

Source : INASTI.

(1) Y compris les travailleurs aidants.

Progression du chômage, en dépit de l'accroissement modéré de la population active

En ce qui concerne l'offre de travail, à l'instar de 2012, la population en âge de travailler s'est accrue de 22 000 personnes, et le taux d'activité s'est stabilisé, sous l'incidence dissuasive de la contraction de la demande de main-d'œuvre et sous l'effet d'une diminution progressive du soutien apporté par les allongements de carrière pour les femmes. La population active a ainsi augmenté d'environ 14 000 individus, soit une progression plus faible que les années précédentes. Cette décélération a permis d'amortir les répercussions du recul de l'emploi sur le chômage. Ce dernier a néanmoins poursuivi son ascension entamée en 2012, affichant 24 000 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) supplémentaires. En moyenne, 584 000 personnes ont été recensées sous ce statut par l'ONEM au cours de l'année sous revue.

La hausse du chômage se décline différemment selon les régions. En termes tant absolus que proportionnels, c'est en Flandre que le nombre de personnes à la recherche d'un emploi a le plus fortement rebondi, cette région étant plus sensible aux fluctuations conjoncturelles de l'activité. En moyenne sur l'année sous revue, le chômage y a frappé 17 000 personnes de plus qu'en 2012, contre 5 000 en Wallonie et 1 600 à Bruxelles. Le nombre de DEI en Flandre s'est ainsi rapproché de celui enregistré en Wallonie. En moyenne en 2013, on en a compté 253 000 en Wallonie, 222 000 en Flandre et 109 000 à Bruxelles.

Jusqu'au milieu de l'année, c'est le chômage des jeunes de moins de 25 ans qui, proportionnellement parlant, s'est le plus aggravé. En moyenne en 2013, les DEI de moins de 25 ans étaient au nombre de 118 000, représentant 20 % du total. Leur situation sur le marché du travail est susceptible de se dégrader plus rapidement pendant les récessions, comme cela a été le cas à partir de la seconde moitié de 2008. D'une part, leur arrivée par cohortes, au terme de leurs études, sur un marché du travail en contraction induit une pression à la hausse sur le chômage. D'autre part, la plus grande sélectivité des recrutements les pénalise car ils n'ont que peu, voire pas, d'expérience à faire valoir et sont en concurrence avec une réserve de main-d'œuvre plus âgée sur la touche. Enfin, ceux d'entre eux qui sont en emploi, du fait qu'ils ont moins d'ancienneté, qu'ils ont accumulé relativement peu de capital humain spécifique à l'entreprise qui les a engagés et qu'ils sont plus souvent occupés pour une durée déterminée, sont potentiellement les premiers concernés par les fins de contrat. Les jeunes sont en revanche les premiers à bénéficier d'un retour de la croissance.

Les jeunes sortant des études peuvent s'inscrire auprès d'un service public de l'emploi et commencer un « stage d'insertion professionnelle » durant lequel ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi dans leurs démarches

GRAPHIQUE 28 DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS EN BELGIQUE ET DANS LES TROIS RÉGIONS [1]

(variations en milliers de personnes par rapport au mois correspondant de l'année précédente)

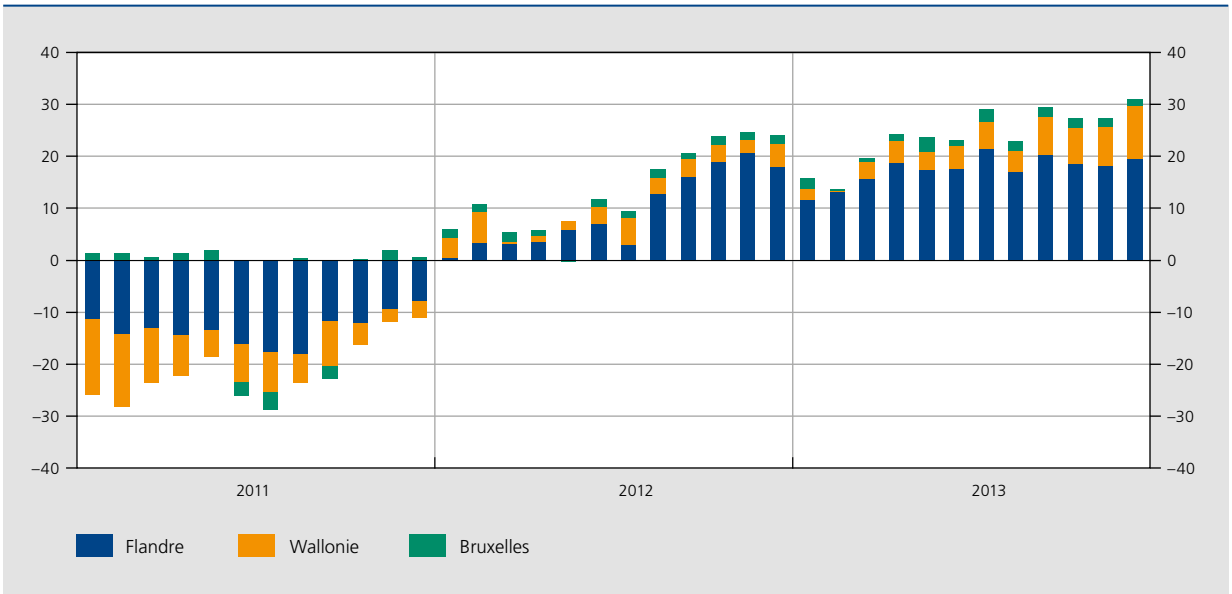

Source : ONEM.

(1) Depuis janvier 2012, le VDAB ne radie les demandeurs d'emploi qui acceptent un contrat d'intérim que s'ils comptabilisent au moins dix jours de travail à la fin du mois.

GRAPHIQUE 29 INDICATEURS DE CHÔMAGE

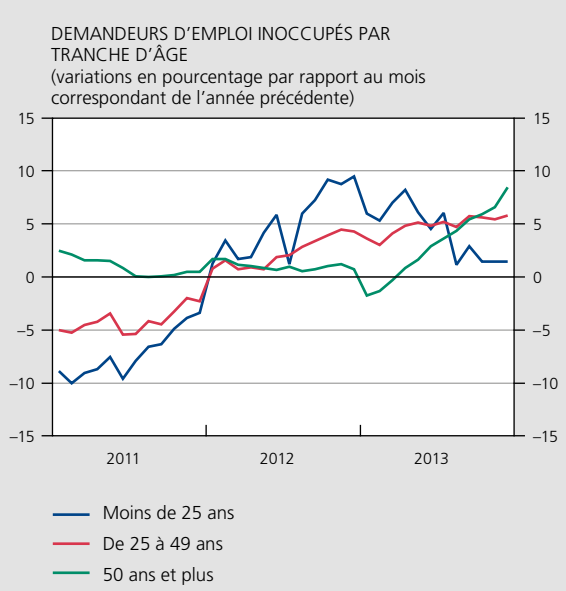

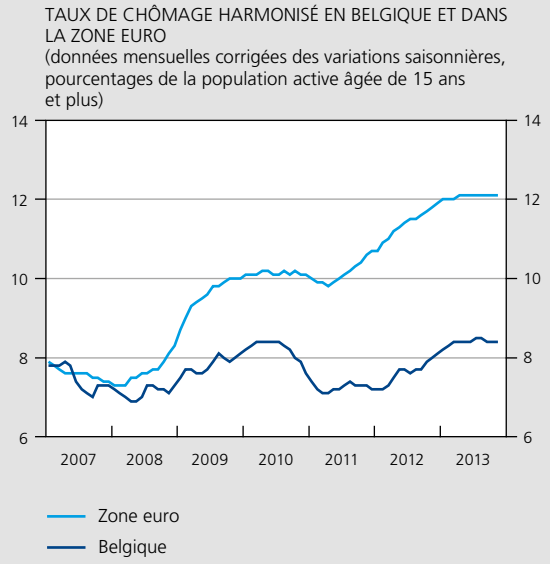

Sources : CE, ONEM.

de recherche d'un emploi. Afin d'éviter qu'ils ne s'enlisent dans le chômage de longue durée, le « stage de transition » a vu le jour le 1er janvier 2013. Celui-ci permet à un jeune peu ou moyennement qualifié d'acquérir une première expérience professionnelle de trois à six mois maximum au sein d'une entreprise, d'une ASBL ou d'un service public. Un contingent annuel de 10 000 places de stage devraient ainsi être mises à disposition. Le nombre d'allocations versées par l'ONEM dans le cadre de ces stages n'a toutefois encore atteint que 272 en moyenne au troisième trimestre de 2013.

La situation par groupe d'âge s'est inversée durant la seconde moitié de l'année. Le taux d'accroissement du chômage des personnes de 25 ans et plus s'est redressé tout au long de 2013, dépassant celui des jeunes au second semestre. Plus particulièrement, le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a régulièrement augmenté par rapport à l'année précédente, notamment en raison du relèvement de l'âge à partir duquel une requête de dispense d'inscription comme demandeur d'emploi peut être introduite. Celui-ci a été porté à 60 ans au 1er janvier 2013. Dès lors, de nombreux chômeurs de 58 et 59 ans, qui pouvaient auparavant demander cette dispense, restent désormais demandeurs d'emploi. Cette récente hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus suit la tendance généralement observée depuis le début des années 2000. Elle résulte, d'une part, d'une première adaptation de l'âge auquel une dispense peut être sollicitée (lequel est progressivement passé de 50 à 58 ans) et, d'autre part, de l'augmentation de la population active dans cette tranche d'âge.

Le taux de chômage harmonisé des actifs de 15 ans et plus, qui n'est pas directement affecté par les changements administratifs, s'est alourdi en 2013, pour s'établir à 8,5 % en moyenne. Le taux de chômage belge se situait à la fin de l'année 3,7 points de pourcentage en deçà de celui de la zone euro, alors qu'ils étaient du même ordre de grandeur avant la grande récession.

Les taux de chômage régionaux harmonisés diffèrent significativement. Exprimé en pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans, en moyenne sur les trois premiers trimestres de 2013, ce taux atteignait 19,4 % à Bruxelles, 11,4 % en Wallonie et seulement 5 % en Flandre.

Encadré 3 – L'impact des restructurations d'entreprises sur l'emploi

Une entreprise doit continuellement s'adapter aux développements de ses marchés, de la concurrence et des technologies. Les restructurations sont dès lors inévitables, sans qu'elles n'entraînent nécessairement une réduction ou une cessation de l'activité. Les épisodes de crise économique ou de basse conjoncture tendent à les accélérer ou à les amplifier. Les restructurations considérées ici sont celles qui donnent lieu à un licenciement collectif.

Selon le droit social belge, on parle de licenciement collectif lorsque les motifs de l'interruption du contrat de travail ne sont pas inhérents au salarié et qu'un nombre déterminé de travailleurs, qui varie en fonction de la taille de l'entreprise, est touché. Il se déroule selon une procédure spécifique d'information et de consultation, qui associe les représentants des travailleurs, les services publics de l'emploi et le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS). Un certain temps peut s'écouler entre l'annonce du licenciement collectif, qui initie le processus, et sa notification, qui le clôture. Il ressort des procédures notifiées en 2013 auprès du SPF ETCS que leur durée médiane s'est élevée à 57 jours. À titre de comparaison, entre 2010 et 2012, cette durée a fluctué entre 42 et 72 jours. Cependant, il n'est pas rare que ces délais soient nettement plus longs : en 2013, un quart des procédures se sont étalées sur plus de 90 jours. L'employeur peut alors procéder au licenciement des travailleurs concernés 30 jours après la notification.

Alors que le nombre d'entreprises qui ont clôturé leur procédure d'information et de consultation était resté relativement stable et inférieur à 100 entre 2010 et 2012, il a bondi à 140 en 2013. Le nombre de travailleurs impliqués varie toutefois significativement, sous l'influence de quelques grandes firmes. En 2010, première année pour laquelle des données complètes sont disponibles auprès du SPF ETCS, près de 13 000 travailleurs ont subi

NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES AYANT NOTIFIÉ UN PROJET DE LICENCIEMENT COLLECTIF ET NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS PAR RÉGION

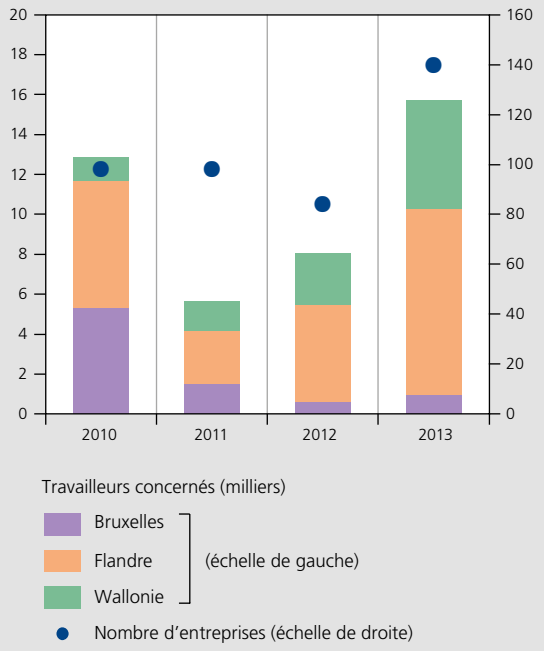

Source : SPF ETCS.

VENTILATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS PAR UNE NOTIFICATION DE PROJET DE LICENCIEMENT COLLECTIF SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ [1]

(pourcentages du nombre total de travailleurs)

	2010	2011	2012	2013
Métallurgie et transformation du métal	28,5	28,2	59,0	74,1
Pétrochimie	12,2	15,9	8,4	4,7
Agro-alimentaire	2,3	15,6	2,6	3,0
Distribution	37,0	4,3	0,4	2,5
Industrie de la pierre	3,0	7,0	2,8	2,4
Textile	0,4	6,1	8,7	1,1
Transport	5,3	4,8	3,1	1,7
Autres [2]	11,3	18,1	15,0	10,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : SPF ETCS.

(1) La subdivision par branche utilisée est basée sur les commissions paritaires.

(2) Commissions paritaires auxiliaires ; papier et bois ; imprimerie, arts graphiques et média ; secteur financier, horeca ; médico-pédagogique et organismes sociaux ; services aux entreprises et aux particuliers.

une procédure de licenciement collectif, un volume qui a reculé de 7 000 personnes l'année suivante. En 2012, quelque 8 000 salariés ont été concernés et, en 2013, les notifications ont impliqué 15 711 travailleurs, parmi lesquels 942 à Bruxelles, 9 372 en Flandre (essentiellement dans la province du Limbourg) et 5 397 en Wallonie (principalement dans le Hainaut).

La branche de la métallurgie et de la transformation du métal a été la plus affectée ; elle a concentré les trois quarts des salariés concernés en 2013. Les cinq plans les plus importants notifiés durant cette période ont visé Duferco Belgium, NLMK La Louvière et Arcelor Belgium (actives dans le secteur de l'acier), ainsi que Ford Genk et Caterpillar Belgium (transformation du métal). Ce sont aussi ces activités qui avaient pesé le plus lourd dans l'ensemble des notifications des années précédentes, sauf en 2010, lorsqu'une grande enseigne de la distribution (Carrefour) avait fermé un certain nombre de magasins, rassemblant alors plus d'un tiers de tous les travailleurs faisant l'objet d'une notification.

Il convient de préciser que ces statistiques donnent une indication quant aux destructions de postes que ces procédures entraînent, pas des pertes nettes d'emplois qui en découlent pour l'économie dans son ensemble. S'agissant des travailleurs qualifiés, des possibilités de reclassement existent dans d'autres firmes, mais pas nécessairement dans les mêmes fonctions, le même type d'activité ou la même zone géographique. Favoriser ce retour à l'emploi (« outplacement ») est précisément l'objectif de la dernière phase d'une procédure de licenciement collectif, à savoir la création d'une cellule pour l'emploi. Cette obligation, introduite en 2006 dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations, visait à l'origine principalement les travailleurs de plus de 45 ans occupés dans des entreprises en restructuration qui souhaitaient recourir aux prépensions. En 2009, ce dispositif a été étendu à tous les salariés et à toutes les entreprises en restructuration, le but étant d'accélérer la réinsertion des travailleurs licenciés en raison de la crise économique.

Très souvent, les travailleurs qui ont été licenciés dans le cadre d'un programme de restructuration et qui remplissent les critères d'âge négocient l'accès au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement dénommé « prépension à temps plein »). Celui-ci leur permet de bénéficier, en plus de l'allocation de chômage, d'une indemnité complémentaire à la charge de l'employeur (ou d'un fonds agissant en son nom)

jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite. Le régime général prévoit qu'il est possible d'obtenir ce statut dans le cas d'un licenciement survenant après l'âge de 60 ans. La mise en « prépension » peut cependant toujours avoir lieu plus tôt, d'une part, si les entreprises ont été reconnues comme étant en difficulté ou en restructuration par le ministre fédéral de l'Emploi ou, d'autre part, en fonction des spécificités de certains secteurs, métiers, travailleurs, ou encore de la longueur des carrières. L'âge d'accès au statut de chômeur avec complément d'entreprise ne peut néanmoins être inférieur à 52 ans.

Le statut de chômeur avec complément d'entreprise implique certaines obligations, telles celles d'être inscrit comme demandeur d'emploi auprès du service public de l'emploi compétent, d'être disponible pour le marché du travail et d'accepter tout emploi convenable ou toute formation professionnelle. Ces contraintes disparaissent à partir de l'âge de 60 ans. La dispense est également possible avant cet âge, sur la base de la durée de la carrière.

En dépit de la hausse régulière du nombre total de personnes au chômage avec complément d'entreprise (en moyenne 112 000 sur les onze premiers mois de 2013, pour la plupart âgées de 60 ans et plus), le durcissement progressif de l'accès à ce régime a permis d'atténuer l'importance de ce groupe au sein de la population âgée de 50 à 64 ans. Sa part est revenue de 5,7 % en 2007 à 5,1 % en 2013. La grande majorité des bénéficiaires sont dispensés de rechercher un emploi : en moyenne sur les onze premiers mois de 2013, seuls 4 400 d'entre eux étaient encore inscrits comme demandeurs d'emploi.

2.3 Inflation et coûts salariaux

Évolution des prix à la consommation

Net recul de l'inflation en 2013 …

L'inflation, mesurée par la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), est ressortie à 1,2 % en moyenne durant l'année sous revue, contre 2,6 % en 2012. Poursuivant un mouvement amorcé durant les derniers mois de 2011, cette contraction est principalement la conséquence de la baisse des prix des produits énergétiques. La tendance sous-jacente de l'inflation s'est également affaiblie par rapport à son niveau élevé de 2012, lequel tenait toutefois en partie à l'effet de hausses de taxes indirectes.

Le ralentissement de l'inflation totale a été plus prononcé en Belgique que dans l'ensemble de la zone euro ou qu'en moyenne pour les trois principaux pays voisins. Dans ces deux zones de comparaison, l'inflation totale a atteint 1,4 % en 2013, de sorte que les différentiels positifs de la Belgique vis-à-vis de ces régions observés les trois années précédentes se sont inversés ; ils sont donc devenus légèrement négatifs en 2013, de l'ordre de –0,2 point de pourcentage. Cette situation découle également de l'évolution des prix des produits énergétiques, et plus particulièrement de ceux du gaz et de l'électricité.

… sous l'effet d'une modération des pressions de la tendance sous-jacente de l'inflation …

Dans un contexte de conjoncture morose et de progression des salaires plus contenue, la tendance sous-jacente de l'inflation – qui est généralement mesurée par l'évolution des prix des biens industriels non énergétiques et des services – s'est établie à 1,4 % en 2013, soit en nette régression par rapport à l'année précédente. Le taux de 1,9 % affiché en 2012 était toutefois en partie imputable à l'alourdissement des taxes indirectes sur certains services. Ces majorations avaient contribué à hauteur de 0,3 point de pourcentage à l'augmentation des prix des services en 2012. Cet effet de base explique donc la moitié de la baisse de l'inflation des services en 2013, laquelle est retombée de 2,5 % en 2012 à 1,9 % en 2013.

Les services ont été la principale cause du tassement de la tendance sous-jacente de l'inflation puisque la progression des prix des biens industriels non énergétiques ne s'est que légèrement repliée, revenant de 0,9 % en 2012 à 0,8 % en 2013.

Cependant, malgré cette diminution, la tendance sous-jacente, qui reflète en grande partie la transmission aux prix à la consommation des coûts générés au sein de l'économie, a à nouveau été plus prononcée en Belgique que dans les pays voisins, où elle s'est limitée en moyenne à 1,1 % en 2013, en dépit de l'effet haussier d'un relèvement du taux standard de TVA aux Pays-Bas.

GRAPHIQUE 30 INFLATION EN BELGIQUE ET DANS LES TROIS PAYS VOISINS

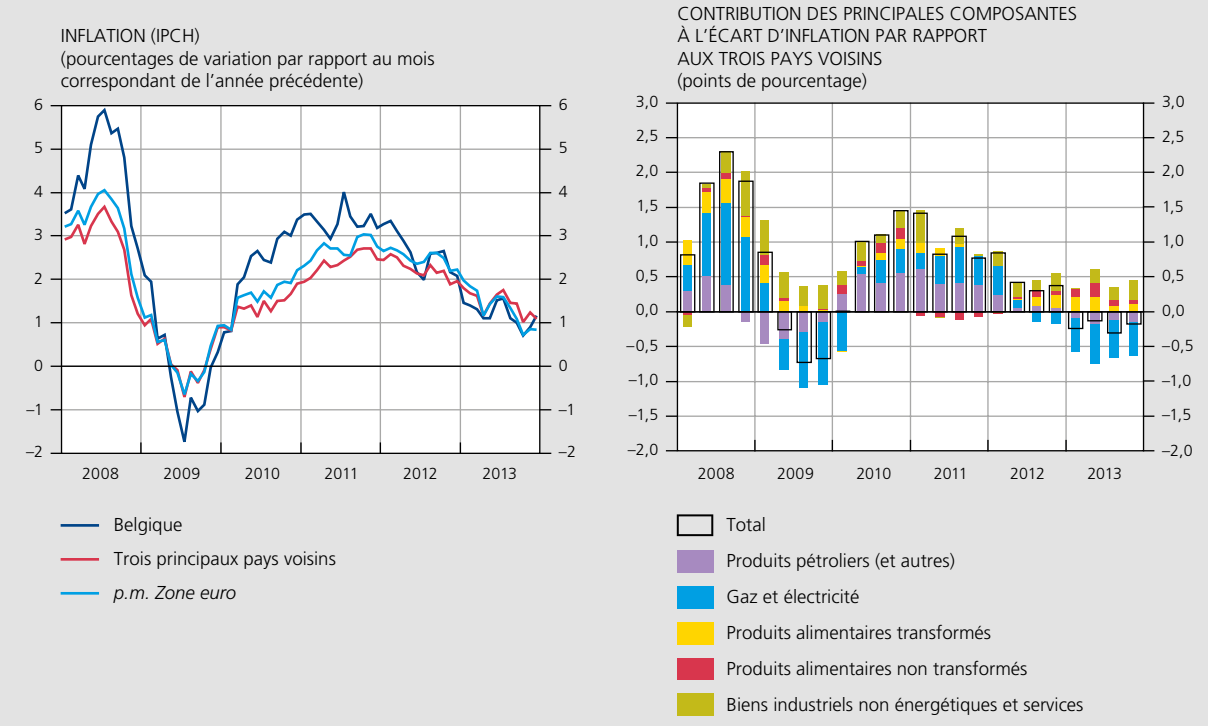

Sources: CE, BNB.

TABLEAU 6 INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION HARMONISÉ ET COÛTS SALARIAUX

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2009	2010	2011	2012	2013	*p.m. Trois principaux pays voisins*[1] *2013*
IPCH	0,0	2,3	3,4	2,6	1,2	*1,4*
Produits énergétiques	–14,0	10,0	17,0	6,0	–4,6	*1,4*
Produits alimentaires non transformés[2]	0,4	3,5	0,2	3,4	4,4	*3,8*
Produits alimentaires transformés	1,7	1,0	3,1	3,1	3,2	*2,2*
Tendance sous-jacente de l'inflation[3]	2,1	1,1	1,5	1,9	1,4	*1,1*
Biens industriels non énergétiques	1,4	0,8	1,0	0,9	0,8	*0,6*
Services	2,6	1,4	1,9	2,5	1,9	*1,5*
p.m. Indice-santé[4]	*0,6*	*1,7*	*3,1*	*2,7*	*1,2*	–
p.m. Indice national	*–0,1*	*2,2*	*3,5*	*2,8*	*1,1*	–
Coûts salariaux dans le secteur privé						
Par unité produite	4,3	–0,4	2,6	4,4	1,8 e	*2,0*[5]
Par heure ouvrée	2,7	0,9	2,4	3,7	2,2 e	*2,1*[6]

Sources: CE, OCDE, CCE, DGSIE, ICN, BNB.

(1) Comme dans les autres tableaux et graphiques du présent chapitre: IPCH, moyenne pondérée sur la base de la consommation des ménages; coûts salariaux, moyenne pondérée sur la base du PIB.

(2) Fruits, légumes, viande et poisson.

(3) Mesurée par l'IPCH, à l'exclusion des produits alimentaires et des produits énergétiques.

(4) Indice des prix à la consommation national, à l'exclusion des produits jugés nuisibles pour la santé, à savoir le tabac, les boissons alcoolisées, l'essence et le diesel.

(5) Moyenne des trois premiers trimestres; secteur des entreprises (branches d'activité NACE de B à N); source: CE.

(6) Estimation sur une base annuelle du CCE.

Cette persistance de la tendance sous-jacente en Belgique tient notamment au nombre important de services, tels les loyers, qui sont indexés sur l'indice des prix ou sur l'indice-santé, si bien que l'évolution de ceux-ci, qui avait été substantielle ces dernières années, tend à se transmettre avec quelque retard à la tendance sous-jacente.

… et d'une diminution des prix des produits énergétiques

En Belgique, les prix à la consommation des produits pétroliers sont plus sensibles aux fluctuations des cotations internationales du pétrole, le niveau des accises y étant en moyenne plus faible que dans les pays voisins. Or, après trois années consécutives d'ascension, le cours du Brent en euros s'est replié de 5,7 % en moyenne en 2013, sous l'effet conjugué d'un recul des cotations en dollars et d'une appréciation de la monnaie européenne. Dès lors, la progression à un an d'écart des prix des produits énergétiques dérivés du pétrole, à savoir le mazout de chauffage et les carburants automobiles, a été négative tout au long de l'année sous revue, concourant ainsi à l'écart d'inflation favorable par rapport aux pays voisins. Les taux d'inflation respectifs de ces deux catégories se sont affichés à –5,9 et –4,6 % en moyenne en 2013 en Belgique, contre –5 et –2,8 % en moyenne dans les trois pays voisins.

Auparavant, sur les marchés de détail, l'application aux contrats à prix variable d'un mécanisme d'indexation mensuelle des prix du gaz et de l'électricité qui reposait notamment sur les cotations internationales du pétrole expliquait également la plus grande sensibilité de l'inflation à ces dernières. En avril 2013, un nouveau régime est entré en vigueur dans le cadre de la réforme de ces marchés, et les prix ne peuvent désormais plus être indexés que trimestriellement, et uniquement sur la base des cours boursiers du gaz et de l'électricité.

Par ailleurs, la concurrence s'est accrue sur ces marchés, à la suite, notamment, des diverses initiatives mises en place par le gouvernement pour inciter les consommateurs à s'informer sur les différences de prix entre les fournisseurs (campagne d'information et de sensibilisation « Gaz et électricité : osez comparer ! », promotion pour l'utilisation des comparateurs de prix) et pour réduire le coût d'un changement de fournisseur, avec la suppression des indemnités de rupture de contrat. Il en a résulté de notables modifications des parts de marché respectives des fournisseurs, ce qui a conduit certains d'entre eux à procéder à d'importantes réductions de tarifs dès janvier 2013. Cela a largement contribué à la nette baisse des prix à la consommation du gaz et de l'électricité, non seulement par rapport à 2012, mais également vis-à-vis des pays voisins. Ainsi, le prix du gaz s'est replié de 8,5 % en 2013, alors qu'il avait bondi de 8 % en 2012, tandis

GRAPHIQUE 31 PRIX À LA CONSOMMATION DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

(pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

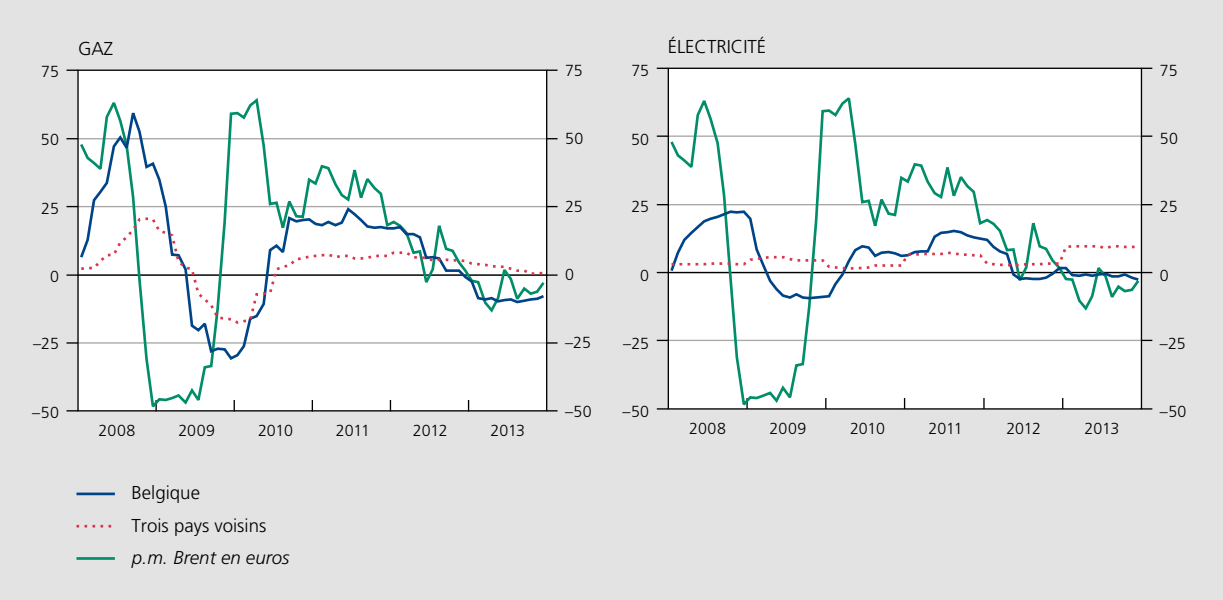

Sources : CE, Thomson Reuters Datastream.

que celui de l'électricité a reculé de 0,9 %, des hausses des tarifs de transport de l'électricité ayant fortement atténué la chute de la composante énergétique. Ces évolutions se comparent favorablement à la moyenne des pays voisins, où le prix de l'électricité a augmenté de 9,5 % en 2013 et celui du gaz de 2,3 %.

Encadré 4 – Effets sur l'inflation de la révision du mécanisme d'indexation des tarifs du gaz et de l'électricité

L'encadré 8 de l'édition précédente du Rapport annuel présentait les principes et les modalités des réformes du mode de fixation des prix de détail du gaz et de l'électricité. Ces réformes étaient notamment motivées par la volonté de rendre ces prix moins volatils et de découpler leur évolution de celle des cotations internationales du pétrole. En particulier, le régulateur a préconisé de mettre un terme à cette référence aux cours pétroliers et d'indexer les tarifs exclusivement sur les cotations du gaz et de l'électricité. Les indicateurs relatifs à la facture moyenne de gaz et d'électricité du consommateur développés par l'Observatoire des prix (ICN) permettent d'évaluer l'effet de ces changements.

En janvier 2013, les principaux fournisseurs ont décidé d'appliquer les nouveaux paramètres d'indexation dès la fin du gel des prix qui avait été de mise d'avril à décembre 2012, sans attendre la date officielle de leur entrée en vigueur, le 1er avril 2013. À cette occasion, ils ont également procédé, dans le contexte de concurrence plus intense, à d'importantes baisses des tarifs, en s'alignant davantage sur les formules des fournisseurs fondant déjà leur indexation sur les cotations boursières, et ce alors qu'un rattrapage aurait été observé s'ils avaient maintenu leurs anciens paramètres.

Les données sous-jacentes aux indicateurs de l'Observatoire des prix permettent d'isoler la composante énergétique des autres éléments constitutifs du prix à la consommation des produits énergétiques, à savoir les tarifs de distribution et les diverses surcharges. Dans le contexte de la réduction des tarifs mise en œuvre en

ÉVOLUTION DU COÛT DE LA COMPOSANTE ÉNERGÉTIQUE DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES CONTRATS À PRIX VARIABLE (1)

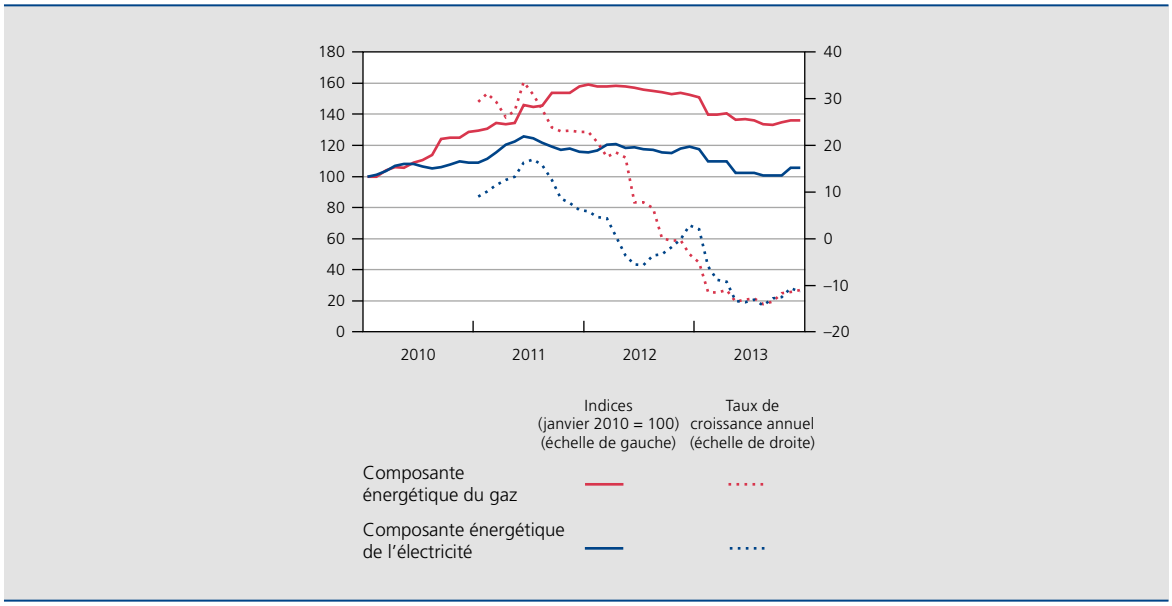

Source : ICN (Observatoire des prix).
(1) Décalage d'un mois, conformément à la méthodologie de l'indice des prix.

janvier 2013 et de l'instauration des nouveaux paramètres d'indexation, les composantes énergétiques de la facture moyenne de gaz et d'électricité pour les contrats à prix variable ont chuté de respectivement 12 et 10 % en moyenne sur l'ensemble de l'année sous revue, alors qu'elles avaient bondi de 27 et 12 % en 2011. En 2012, leur niveau avait essentiellement stagné, en raison du gel des tarifs, et ils avaient même légèrement diminué à partir du deuxième trimestre, ce qui reflète principalement l'effet de substitution en faveur des fournisseurs dont les tarifs étaient les plus avantageux.

Il est également possible d'estimer comment la composante énergétique du principal tarif variable du fournisseur historique aurait évolué en 2013 si les anciens paramètres avaient toujours été en vigueur. Comme le montre le graphique, il en aurait résulté un net relèvement des tarifs à la sortie du gel des prix de 2012, particulièrement dans le cas de l'électricité, eu égard à l'évolution haussière des anciens paramètres durant le gel. Ceux-ci auraient ensuite fortement baissé au second semestre, pour s'établir, dans le cas de l'électricité, à un niveau proche de celui effectivement observé avec les nouveaux paramètres, au prix toutefois d'une volatilité beaucoup plus élevée durant l'année. Dans le cas du gaz, le prix par kWh selon les anciens paramètres serait resté très supérieur à ce qu'il a effectivement été selon les nouveaux paramètres, même si ce fournisseur a choisi durant les trois premiers trimestres de continuer d'indexer en partie ses tarifs variables sur le cours du pétrole, comme l'y autorisait le législateur pendant la période de transition.

La réforme des mécanismes de fixation des tarifs, de même que les mesures qui ont permis d'accroître la concurrence sur ces marchés de détail, induisent ex ante des effets positifs sur le pouvoir d'achat des ménages et (potentiellement) sur la compétitivité-coût des petits consommateurs professionnels, auxquels s'appliquent ces mêmes tarifs. D'une part, un gain ponctuel a été constaté en 2013, le niveau des prix ayant baissé aussi bien pour les consommateurs qui ont opté pour un fournisseur plus compétitif que pour ceux qui ont vu leurs tarifs diminuer sans changer de fournisseur. D'autre part, de manière plus structurelle, en cas de choc pétrolier, les prix à

ÉVOLUTION DE LA COMPOSANTE ÉNERGÉTIQUE DU PRINCIPAL TARIF VARIABLE DU FOURNISSEUR HISTORIQUE SELON LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX PARAMÈTRES

(euros par kWh)

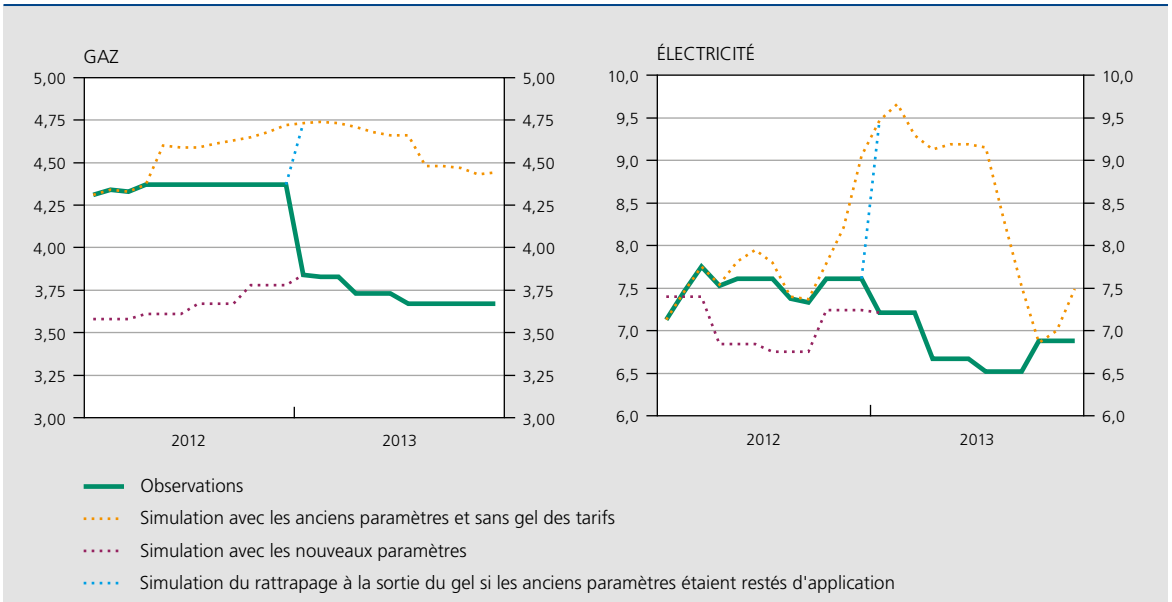

Source : ICN (Observatoire des prix).

la consommation du gaz et de l'électricité ne seront plus directement affectés en Belgique, et ils ne devraient plus contribuer à un écart d'inflation défavorable, comme c'était le cas dans le passé. Ils resteront toutefois toujours relativement sensibles aux fluctuations des cours des matières premières, et donc volatils, étant donné l'indexation sur les cours boursiers du gaz et de l'électricité. Par le biais des mécanismes d'indexation automatique des salaires, ces effets se transmettent également à l'évolution des coûts salariaux de l'ensemble des entreprises.

La révision de ces mécanismes a contribué à une diminution des prix au détail du gaz et de l'électricité en Belgique au premier semestre de 2013 par rapport à leur niveau moyen de 2012, alors que ceux-ci ont augmenté dans chacun des trois pays voisins. Ainsi, en moyenne sur le premier semestre de 2013, le prix payé par le consommateur belge de gaz était similaire à celui de l'Allemagne, et inférieur de 3 et 19 % à ceux pratiqués respectivement en France et aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, de lourdes taxes frappent ce produit, pour inciter les économies d'énergie, au contraire de l'électricité. Précisément, en ce qui concerne l'électricité, les prix en Belgique étaient toujours plus élevés qu'aux Pays-Bas, d'environ 11 %, et qu'en France, de près de 50 %, ceux-ci reflétant des coûts de production faibles en raison de l'importance du parc nucléaire. Ils étaient inférieurs de 25 % à ceux en vigueur en Allemagne, où les consommateurs participent via des surcharges au soutien de l'énergie renouvelable.

Les hausses de prix des produits alimentaires sont restées soutenues

Les prix des produits alimentaires transformés ont continué de croître à un rythme robuste en 2013, grimpant de 3,2 % en moyenne, soit une hausse similaire à celle des deux années précédentes. Cette évolution reflète, d'une part, la propagation graduelle aux prix à la consommation du vif renchérissement des matières premières alimentaires durant l'été de 2012 et, d'autre part, le relèvement des accises sur l'alcool et sur le tabac.

La formation des prix des produits alimentaires transformés en Belgique présente un caractère asymétrique. En effet, alors que, à la suite des remontées des cours internationaux, la majoration plus vigoureuse de ces prix en Belgique par rapport aux pays voisins contribue défavorablement à l'écart d'inflation, l'inverse n'est pas

GRAPHIQUE 32 PRIX À LA CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

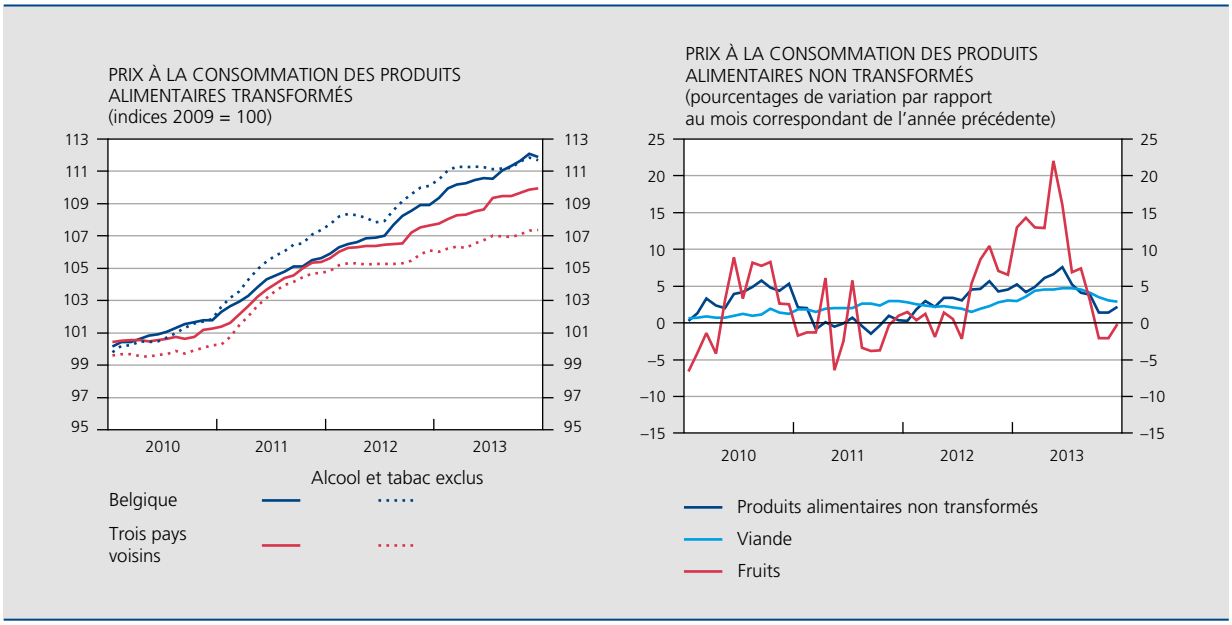

Source: CE.

vrai en cas de chute des cours des matières premières. En 2013, l'écart s'est à nouveau creusé, atteignant 0,9 point de pourcentage, et même 1,1 point si on exclut l'alcool et le tabac, contre des différences de respectivement 0,2 et 0,9 point en 2012.

Le rythme de la hausse des prix des produits alimentaires non transformés s'est tout particulièrement accéléré durant le premier semestre de 2013, ceux-ci augmentant de 4,4 % sur l'année, après qu'ils avaient déjà crû de 3,4 % en 2012. Cette évolution, plus rapide que celle de 3,8 % enregistrée dans les pays voisins, a atténué le ralentissement de l'inflation totale, quoique de manière modérée, étant donné le faible poids de ce groupe de produits dans l'indice des prix. Le prix de la viande a notamment progressé de 4 % en moyenne, ce qui, compte tenu de sa pondération relativement élevée, a eu sur cette catégorie un impact équivalent à celui des fruits, qui pèsent nettement moins dans le panier de consommation, mais dont les prix ont flambé en 2013, gonflant de 8,5 %. Cette situation est la conséquence des conditions d'offre locales à la suite de deux épisodes météorologiques défavorables, l'un durant l'été de 2012 et l'autre au printemps de 2013, qui ont tous deux affecté les récoltes de fruits vendus en 2013.

Outre l'effet de la décélération de l'inflation, des changements méthodologiques ont modéré l'évolution de l'indice-santé

L'accroissement de l'indice-santé, dérivé de l'indice des prix à la consommation national (IPCN), a lui aussi nettement diminué en 2013, revenant de 2,7 % en 2012 à 1,2 %. Dans le contexte de la baisse des prix énergétiques, ce repli témoigne avant tout de la vive sensibilité de l'indice-santé – qui est utilisé pour l'indexation automatique des salaires et des prestations sociales, mais aussi des prix d'un certain nombre de services – aux fluctuations des prix de l'énergie. En effet, même si, afin de limiter les effets de second tour de hausses des accises et, surtout, de chocs pétroliers, l'alcool, le tabac, l'essence et le diesel sont exclus du panier qui compose l'indice-santé, les autres produits énergétiques en font partie, parmi lesquels le mazout de chauffage et le gaz, dont les prix ont fortement diminué en 2013.

Par ailleurs, le gouvernement a procédé, en janvier 2013, à deux modifications méthodologiques concernant l'indice national, qui ont également affecté l'indice-santé. Ces changements, décidés de manière anticipée par rapport à la réforme complète de l'indice national de janvier 2014, se sont inscrits dans le contexte des mesures de soutien à l'emploi et à la compétitivité et de modération salariale. D'une part, l'effet des soldes saisonniers est désormais inclus dans l'IPCN et, d'autre part, l'approche « paiement », basée sur la moyenne mobile des prix des douze derniers mois plutôt que sur ceux du mois considéré, est dorénavant utilisée pour la prise en compte du prix du mazout. L'impact combiné de ces modifications sur l'évolution de l'indice-santé est estimé à –0,17 point de pourcentage en 2013, ce qui devrait contribuer ponctuellement au resserrement de l'écart salarial de la Belgique par rapport aux pays voisins. Ces modifications méthodologiques, de même que celles apportées à l'IPCH en janvier 2013 et celles envisagées dans le cadre de la réforme complète de 2014, sont décrites en détail, tout comme leur incidence potentielle, dans un article de la Revue économique de la Banque de décembre 2013[(1)].

Coûts salariaux

La croissance nominale des coûts salariaux s'est ralentie, sous l'effet de l'indexation

Le ralentissement de l'inflation s'est largement répercuté sur l'évolution des coûts salariaux en 2013. Ainsi, dans le secteur privé, la progression des coûts salariaux horaires est retombée de 3,7 % en 2012 à 2,2 %. Compte tenu du contexte conjoncturel encore peu porteur, nonobstant la fragile reprise qui s'est esquissée en cours d'année, et des préoccupations en matière de compétitivité, les déterminants de la formation des salaires autres que l'indexation ont exercé des effets très limités durant l'année sous revue, tout comme les cotisations sociales des employeurs.

Pour leur part, les rémunérations horaires se sont accrues de 3,1 % dans le secteur public, après avoir augmenté de 3,8 % l'année précédente. Outre l'indexation, qui a provoqué une augmentation de 2,3 % des rémunérations, la hausse des cotisations sociales – liée au nouveau mécanisme de financement des pensions des agents locaux – et la dérive des salaires – imputable à l'élévation du niveau moyen de qualification des fonctionnaires – ont tout particulièrement soutenu la croissance des coûts salariaux dans la fonction publique. Pour l'ensemble de l'économie, la croissance des coûts salariaux est revenue de 3,7 % en 2012 à 2,4 % en 2013.

Dans le secteur privé considéré globalement, l'incidence de l'indexation automatique sur le relèvement des salaires a reculé de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2012, pour s'établir à 1,9 %. Cet effet est resté supérieur à l'inflation de 1,2 % mesurée sur la base de l'indice-santé. Les

(1) Langohr J. (2013), « Mesure de l'inflation, état des lieux et enjeux », BNB, *Revue économique*, décembre, 49-69.

TABLEAU 7 COÛTS SALARIAUX

(données corrigées des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013 e
Coûts salariaux dans le secteur privé					
Salaires horaires bruts	**2,2**	**0,9**	**2,7**	**3,8**	**2,2**
Salaires conventionnels[1]	2,6	0,6	2,7	3,0	2,0
Adaptations conventionnelles réelles	0,2	0,1	0,0	0,2	0,1
Indexations	2,5	0,5	2,7	2,8	1,9
Glissement des salaires et autres facteurs[2]	–0,4	0,3	0,0	0,8	0,2
Cotisations sociales des employeurs[3]	**0,5**	**0,0**	**–0,3**	**–0,1**	**0,0**
Sécurité sociale	0,3	0,0	0,1	–0,1	–0,1
Autres cotisations[4]	0,2	0,0	–0,4	0,0	0,1
Coûts salariaux horaires dans le secteur privé	**2,7**	**0,9**	**2,4**	**3,7**	**2,2**
Coûts salariaux unitaires dans le secteur privé	**4,3**	**–0,4**	**2,6**	**4,4**	**1,8**
Coûts salariaux horaires dans le secteur public	**2,6**	**1,8**	**3,9**	**3,8**	**3,1**
dont: Indexations	2,5	0,5	2,7	2,5	2,3
Coûts salariaux horaires dans l'ensemble de l'économie	**2,8**	**1,1**	**2,7**	**3,7**	**2,4**

Sources: Exposé général du budget, ICN, ONSS, SPF ETCS, BNB.

(1) Augmentations salariales fixées en commissions paritaires.

(2) Augmentations et primes accordées par les entreprises au-delà des conventions collectives interprofessionnelles et sectorielles, glissement des salaires résultant de changements dans la structure de l'emploi et erreurs de mesure; contribution à la variation des coûts salariaux, points de pourcentage.

(3) Contribution à la variation des coûts salariaux résultant des modifications des taux implicites de cotisation, points de pourcentage.

(4) Cotisations sociales effectives qui ne sont pas versées aux administrations publiques, y compris les primes pour assurances-groupe et fonds de pension ou institutions de retraite professionnelle, et cotisations imputées, y compris les indemnités de licenciement.

délais liés aux mécanismes d'indexation appliqués dans les différents secteurs ont en effet retardé la répercussion complète du notable affaiblissement des pressions inflationnistes sur les salaires, de sorte que ce tassement n'a pas encore pleinement sorti ses effets. Les retards ont été encore plus marqués dans le secteur public, puisque l'incidence de l'indexation sur l'évolution des coûts salariaux n'a que légèrement diminué comparativement à 2012, revenant de 2,5 à 2,3 %. Dans ce secteur, où les rémunérations sont en pratique indexées lorsque la progression de l'indice de référence a atteint 2 %, des adaptations ont eu lieu en janvier 2013.

Les adaptations conventionnelles réelles dans le secteur privé sont encadrées par un arrêté royal mettant en œuvre un gel des augmentations salariales réelles pour la période 2013-2014. Comme cela avait été le cas pour la période biennale précédente, le gouvernement a rendu obligatoire le projet d'accord interprofessionnel que certaines organisations représentatives des travailleurs avaient refusé d'avaliser. Alors qu'une marge de 0,3 % était prévue en 2012 pour des adaptations conventionnelles au-delà de l'indexation, celle-ci a été fixée à 0 % en 2013 (et en 2014), l'objectif étant de réduire l'écart salarial par rapport aux trois principaux pays voisins[1].

Dans la pratique, les adaptations conventionnelles ont donné lieu à une remontée très limitée des salaires en 2013, à concurrence de 0,1 %. Il s'agissait en l'occurrence de hausses accordées à la fin de l'année précédente, conformément à la marge admise par le gouvernement pour la période 2011-2012, mais dont les effets en année pleine se marquent aussi en 2013.

La rubrique « glissement des salaires et autres facteurs » englobe les augmentations et primes octroyées par les entreprises en sus des conventions collectives interprofessionnelles et sectorielles – y compris les hausses barémiques –, de même que les effets résultant de changements dans la structure de l'emploi et les erreurs de mesure. Ces facteurs ont exercé une incidence marginale en 2013. La faiblesse de la demande de main-d'œuvre, en raison du climat économique peu favorable, et l'accélération du chômage ont concouru à alléger les tensions sur certains segments du marché du travail et sur le glissement des salaires. Ces facteurs ont en bonne partie compensé la dérive généralement positive du coût salarial découlant des développements dans la structure de l'emploi.

(1) À la section 3 du chapitre 5, le passage consacré aux coûts du travail traite plus en détail de l'évolution du handicap salarial par rapport à ces pays.

Pour sa part, l'incidence des cotisations patronales sur les coûts salariaux a été neutre en 2013. Le montant des diminutions de cotisations à la sécurité sociale s'est élargi de quelque 200 millions d'euros à la suite des mesures de réduction du coût du travail décidées par le gouvernement en novembre 2012, passant ainsi à 5,6 milliards d'euros, soit 3,7 % de la masse salariale totale du secteur privé. Néanmoins, l'effet à la baisse de ces mesures sur l'évolution des coûts salariaux – à concurrence d'environ –0,1 % – a été compensé par un gonflement des autres cotisations, probablement en raison de l'augmentation des versements de primes de licenciement, notamment dans le cadre de procédures de licenciement collectif, et en particulier de celle ayant touché un important assembleur automobile.

Malgré certains renforcements pour les bas salaires et les chercheurs, les mesures d'abaissement du précompte professionnel n'ont globalement pas exercé d'incidence visible sur la variation du coût global du travail en 2013. Représentant un montant de 2,6 milliards d'euros, soit 1,7 % de la masse salariale totale du secteur privé, elles ont consisté, d'une part, en une réduction généralisée et, d'autre part, en des subsides visant à soutenir les activités de R&D, de même que certaines formes spécifiques de travail, telles que le travail en équipe ou de nuit et les heures supplémentaires. Selon la méthodologie des comptes nationaux (SEC 95), ces allégements sont comptabilisés comme des subventions et ne sont pas portés en déduction des coûts salariaux.

Au total, le ralentissement des coûts horaires qu'induisent ces différents facteurs s'est répercuté sur l'évolution des coûts salariaux par unité produite observée en 2013. À cet effet s'est ajouté celui du léger rebond de la productivité du travail, de l'ordre de 0,4 %, au terme de deux années de recul. La progression des coûts salariaux unitaires dans le secteur privé est ainsi retombée de 4,4 % en 2012 à 1,8 % en 2013. Cette décélération a été plus prononcée en Belgique qu'en moyenne dans les trois principaux pays voisins, de sorte que l'écart cumulé depuis 1996 par rapport à ces pays s'est resserré à concurrence de 0,8 point de pourcentage dans le courant de l'année sous revue.

2.4 Demande et revenus

Considérée globalement, la demande intérieure est demeurée atone ...

La succession de phases de stagnation prolongée de l'activité, jusqu'au premier trimestre de l'année sous revue, puis de reprise, fût-ce à un rythme modéré, à partir du deuxième trimestre, a été à la fois la résultante et le déterminant des évolutions des différentes composantes de la demande. Globalement, la faible croissance du PIB enregistrée en moyenne en 2013 a été soutenue par la consommation privée, qui s'est nettement raffermie durant toute l'année, après avoir stagné pendant deux ans, et par la consommation des administrations publiques, même si elle s'est essoufflée en raison de la consolidation budgétaire. Par ailleurs, la progression des investissements des entreprises s'est quant à elle avérée légèrement négative en moyenne sur l'année. En outre, les ménages ont comprimé leurs investissements en logements encore plus qu'en 2012, et les investissements des administrations publiques se sont fortement repliés, comme c'est généralement le cas l'année qui suit des élections communales et provinciales.

Pour leur part, les exportations nettes ont gonflé la croissance du PIB de quelque 0,6 point de pourcentage au cours de l'année sous revue. Les importations ont augmenté modérément, leur évolution étant déterminée par les effets en sens opposé de l'atonie de la demande intérieure, d'une part, et du regain de dynamisme des exportations, d'autre part. Le rythme de progression en volume de celles-ci s'est en effet redressé durant l'année sous revue, essentiellement du fait du renforcement de l'activité de nos principaux partenaires de la zone euro.

Tout comme en 2012, la contribution des exportations nettes a néanmoins dans une large mesure été annihilée par les variations des stocks. Il est probable que les entreprises ont une fois de plus hâté l'écoulement de leurs stocks, peut-être parce que la production n'a pu être adaptée qu'avec un certain décalage au retournement conjoncturel survenu en cours d'année. Les variations des stocks ont écorné la croissance du PIB de 0,5 point de pourcentage en 2013.

... même si la confiance et la consommation des ménages se sont redressées dans le courant de l'année

En 2013, les dépenses de consommation des particuliers ont rebondi de 0,6 % en volume par rapport à l'année précédente. Leur croissance a d'ailleurs été freinée par l'effet de niveau négatif induit par leur recul en 2012. En revanche, au cours de l'année sous revue, la consommation privée a augmenté en moyenne de 0,4 % trimestre après trimestre. Le chiffre d'affaires du commerce de détail, qui est certes très volatil sur une base mensuelle, s'est pour sa part globalement stabilisé en 2013.

TABLEAU 8 PIB ET PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

(données en volume corrigées des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013 e
Dépenses de consommation finale des particuliers	0,6	2,8	0,2	–0,3	0,6
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,9	0,6	0,7	1,4	0,7
Formation brute de capital fixe	–8,4	–1,1	4,1	–2,0	–2,4
Logements	–8,6	3,6	–3,2	–3,2	–4,0
Entreprises	–10,2	–3,1	7,3	–2,1	–0,5
Administrations publiques	9,8	–2,1	7,1	2,4	–11,4
p.m. Dépenses intérieures finales (1)	*–1,1*	*1,4*	*1,1*	*–0,2*	*0,0*
Variation des stocks (2)	–1,1	0,3	0,9	–0,4	–0,5
Exportations nettes de biens et de services (2)	–0,6	0,6	–0,3	0,5	0,6
Exportations de biens et de services	–9,4	8,1	6,4	1,8	2,0
Importations de biens et de services	–8,8	7,5	6,9	1,3	1,3
PIB	**–2,8**	**2,3**	**1,8**	**–0,1**	**0,2**
p.m. Demande finale	*–5,5*	*4,5*	*4,0*	*0,5*	*0,7*

Sources: ICN, BNB.
(1) Abstraction faite de la variation des stocks; contributions à la variation du PIB par rapport à l'année précédente, points de pourcentage.
(2) Contributions à la variation du PIB par rapport à l'année précédente, points de pourcentage.

Le redressement de la consommation privée observé pendant l'année sous revue fait suite à une période de huit trimestres consécutifs durant lesquels les particuliers ont restreint leurs dépenses ou les ont maintenues stables. Une telle persistance d'une évolution négative est très exceptionnelle: même au plus fort de la grande récession, en 2008-2009, la consommation en volume ne s'était tassée que pendant deux trimestres, et ce repli temporaire avait été très rapidement totalement rattrapé. La faiblesse de la consommation au cours des deux années précédentes s'inscrit dans le contexte du net fléchissement, en termes réels, du revenu disponible brut des particuliers, tant en 2010 qu'en 2011. Elle s'explique aussi en partie par le fait que les ménages ont différé certains achats de biens de consommation durables, sous l'effet, notamment, des perspectives incertaines entourant l'emploi et les revenus. Ce report se reflète entre autres dans la diminution des ventes de voitures particulières. C'est surtout en 2012 que les immatriculations ont chuté, après, il est vrai, avoir atteint un pic à la fin de 2011, lié à des effets d'anticipation de la suppression en 2012 de certains subsides accordés par les pouvoirs publics lors de l'achat de véhicules écologiques ainsi qu'aux réformes de la taxe de mise en circulation qui devaient à l'époque être mises en œuvre. Le nombre d'immatriculations de nouvelles voitures particulières a toutefois encore fluctué à un niveau relativement bas pendant l'année sous revue, ce qui peut indiquer que les ménages ont continué de postposer certains achats durables, en dépit d'une confiance retrouvée et du retournement de la consommation. Pourtant, en fin d'année, les résultats de l'enquête que la Banque mène auprès des consommateurs ont montré que les répondants jugeaient que la situation était de plus en plus opportune pour procéder à des achats importants. La part de ceux mentionnant vouloir effectuer de tels achats durant les douze mois à venir s'est également inscrite en hausse à partir du mois d'août.

Légère hausse du pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat des particuliers est le principal déterminant de l'évolution de la consommation privée. En termes réels, leur revenu disponible a augmenté de 0,3 % au cours de l'année sous revue, ce qui représente un rythme de croissance plus lent qu'en 2012, mais néanmoins en ligne avec celui de l'activité.

Certains facteurs ont pesé sur l'évolution des rémunérations en 2013. Tout d'abord, le volume de travail des salariés, toujours affecté par la faiblesse de l'activité jusqu'au début de l'année, a diminué. De plus, l'évolution hors indexation des salaires a été modérée, en particulier dans le secteur privé. En revanche, comme expliqué précédemment, la contribution de l'indexation automatique a été supérieure à l'inflation, dans un contexte de forte

contraction de celle-ci. Cet effet, qui découle des délais inhérents aux modalités des mécanismes d'indexation, a soutenu le pouvoir d'achat des salariés, comme d'ailleurs celui des bénéficiaires de prestations ou d'allocations sociales.

GRAPHIQUE 33 INDICATEURS DE LA CONSOMMATION PRIVÉE

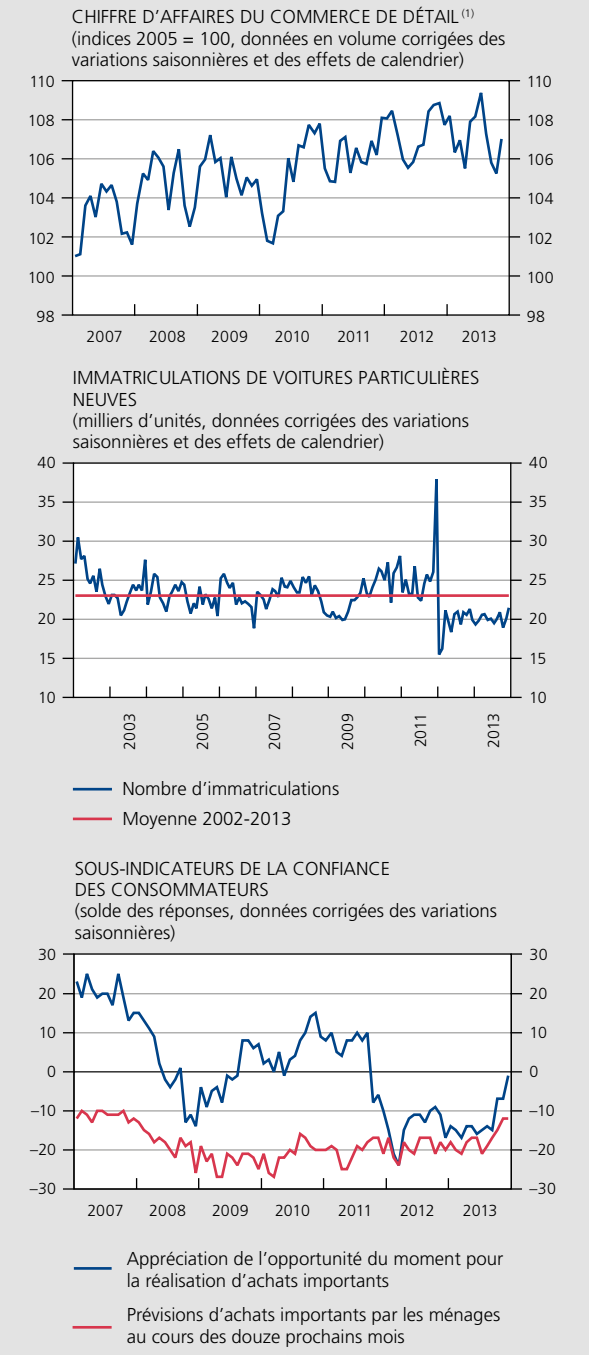

Sources : CE, FEBIAC, BNB.
(1) À l'exception des véhicules automobiles.

Cela étant, le revenu disponible réel a été étayé par la progression des revenus nets de la propriété. Leur montant est cependant demeuré inférieur à celui de 2008, étant donné le net recul des taux d'intérêt réels depuis l'éclatement de la crise. En revanche, le revenu disponible a pâti de l'augmentation des transferts nets versés aux administrations publiques en 2013, en raison de l'augmentation soutenue des impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine. Ceux-ci ont été gonflés par les versements liés aux opérations de régularisation fiscale, qui ont connu une vive accélération au dernier trimestre de l'année, avant que les conditions n'en soient fortement durcies.

Outre l'évolution des revenus, le comportement d'épargne détermine aussi les fluctuations de la consommation des particuliers. Leur taux d'épargne avait fortement rebondi en 2009, pour atteindre, en moyenne annuelle, un pic de 18,2 % du revenu disponible. Cette augmentation était alors clairement imputable à un gonflement de l'épargne de précaution : les perspectives étaient extrêmement incertaines et les ménages craignaient l'éventualité d'une perte d'emploi et d'un moindre revenu. Ces craintes ont progressivement reflué par la suite. Le taux d'épargne a reculé, pour retomber à un plancher historique pour la Belgique de 14,1 % du revenu disponible en moyenne annuelle en 2011, sous l'effet également de la nette contraction, déjà évoquée, du rendement réel de l'épargne. Il s'est ensuite établi à un niveau de l'ordre de 15 %.

Ainsi, le taux d'épargne est resté relativement stable au cours de l'année sous revue, en dépit de l'élargissement de la part des revenus de la propriété dans le revenu disponible des ménages, cette catégorie de revenus étant

GRAPHIQUE 34 TAUX D'ÉPARGNE

(pourcentages du revenu disponible brut au sens large, données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)

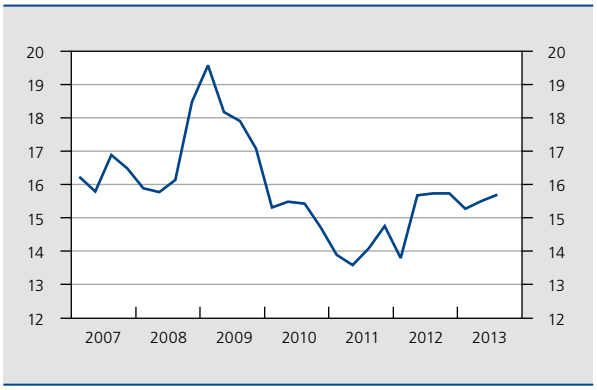

Source : ICN.

TABLEAU 9 DÉTERMINANTS DU REVENU DISPONIBLE BRUT DES PARTICULIERS, À PRIX COURANTS

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013 e	*p.m. Milliards d'euros* *2013 e*
Revenu primaire brut	–0,5	1,8	2,5	3,2	1,8	*284,0*
Rémunérations des salariés	0,9	2,1	4,4	3,7	1,7	*206,5*
Volume de l'emploi salarié	–1,9	0,9	1,8	0,0	–0,7	
Coûts salariaux par heure ouvrée	2,8	1,1	2,7	3,7	2,4	
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	–2,6	1,1	0,6	1,2	1,7	*47,2*
Revenu de la propriété (1)	–5,8	1,6	–6,6	3,8	2,5	*30,3*
dont :						
Intérêts (nets)	–20,7	–9,2	–5,7	–0,7	3,0	*7,0*
Dividendes reçus	5,2	4,2	–12,3	8,1	3,4	*14,6*
Transferts courants nets (1)	–11,5	7,4	4,2	1,3	3,1	*–48,8*
Transferts courants reçus	7,3	2,0	4,0	4,6	3,3	*90,1*
Transferts courants versés	–0,1	3,9	4,0	3,4	3,2	*138,9*
Revenu disponible brut	1,9	0,8	2,2	3,7	1,5	*235,2*
p.m. En termes réels (2)	*2,7*	*–1,2*	*–0,9*	*1,2*	*0,3*	
Taux d'épargne (3)	18,2	15,2	14,1	15,2	15,0	

Sources : ICN, BNB.

(1) Il s'agit de montants nets, c'est-à-dire de la différence entre les revenus ou les transferts reçus d'autres secteurs et ceux versés à d'autres secteurs.

(2) Données déflatées au moyen du déflateur des dépenses de consommation finale des particuliers.

(3) En pourcentage du revenu disponible au sens large, c'est-à-dire y compris la modification des droits des ménages en matière de pensions complémentaires constituées dans le cadre d'une activité professionnelle.

habituellement relativement plus thésaurisés que ceux du travail. Cette relative stabilité est allée de pair avec la nette amélioration de la confiance des consommateurs, qui a atteint en septembre son plus haut niveau en deux ans. L'encadré 5 commente plus en détail le lien entre le taux d'épargne et la confiance des consommateurs et, en particulier, l'incidence de l'incertitude sur la situation économique future.

Encadré 5 – Incertitude et comportement d'épargne

La crise financière de 2008 a sensiblement aggravé l'incertitude macroéconomique. Cette dernière stimule l'épargne dite de précaution, ce qui freine la consommation, et donc la croissance économique. Cet effet est généralement renforcé par une diminution des investissements, l'épargne supplémentaire accumulée étant alors le plus souvent placée dans des actifs liquides et considérés comme sûrs. Lorsque l'incertitude est vive, les agents économiques choisissent en effet de reporter leurs décisions de dépenses importantes.

Il n'est toutefois pas aisé de déterminer avec précision le degré d'incertitude dans l'économie. Une nouvelle méthode de mesure de celle-ci a été mise au point, qui s'appuie sur les réponses aux enquêtes auprès des consommateurs organisées par la Banque (1). L'hypothèse de départ est qu'une augmentation de la divergence dans les réponses individuelles est le signe d'une incertitude accrue.

(1) Cf. CE, *Quarterly report on the euro area*, Vol. 12 (2013), June, Issue 2.

Concrètement, les mesures de l'incertitude se fondent sur les réponses à deux questions pertinentes de l'enquête auprès des consommateurs de la Banque qui sondent spécifiquement les attentes des consommateurs :

- Q2 : Comment voyez-vous l'évolution de la situation financière de votre ménage au cours des douze prochains mois ?
- Q7 : Comment voyez-vous l'évolution du chômage, en Belgique, au cours des douze prochains mois ?

Six possibilités de réponse sont proposées : PP forte amélioration, P légère amélioration, = pas de changement, M légère dégradation, MM forte dégradation et N sans avis. La Banque publie chaque mois le solde des réponses à chacune de ces questions. Elle applique pour ce faire la formule suivante :

$$Q_{ts} = \left(PP + \frac{1}{2}P\right) - \left(MM + \frac{1}{2}M\right)$$

où t renvoie à la question 2 ou à la question 7, tandis que s fait référence au solde.

L'incertitude des consommateurs peut quant à elle être estimée sur la base de l'importance des divergences constatées dans les réponses individuelles des 1 200 personnes faisant partie du panel de l'enquête :

$$Q_{tu} = -\frac{1}{6}.\sum_{i=1}^{6}\alpha_i.\log(\alpha_i)$$

où α_i est égal à la proportion des individus ayant donné l'une des six réponses possibles et où u représente l'incertitude (*uncertainty*).

L'indicateur vaut zéro si toutes les personnes interrogées choisissent la même réponse, ce qui reflète une absence d'incertitude. En revanche, l'indicateur atteint son maximum si les réponses se répartissent en proportions égales sur les différentes possibilités, l'incertitude étant alors la plus élevée. Dans le graphique, l'indicateur d'incertitude, illustré par la ligne bleue, est normalisé, c'est-à-dire qu'il a été diminué de sa valeur moyenne à long terme et divisé par son écart type. Sa valeur fluctue par conséquent autour de zéro. Lorsque l'indicateur se situe au-dessus (au-dessous) de zéro, l'incertitude est relativement plus élevée (faible) qu'en moyenne sur la période d'observation.

INDICATEUR D'INCERTITUDE ET SOLDE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS (1)

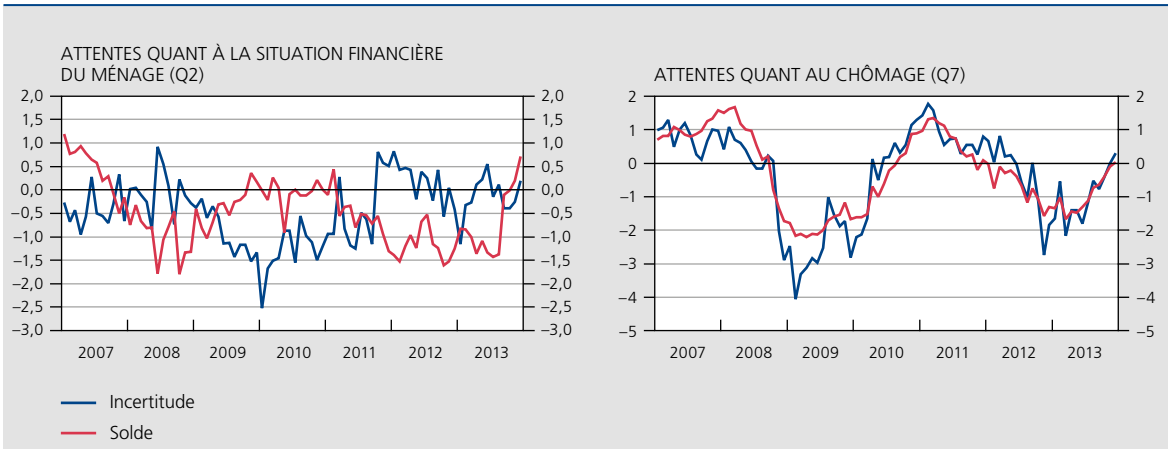

Source : BNB.

(1) Toutes les variables ont été normalisées sur la période 1990-2013. Un solde de Q2 ou de Q7 supérieur à zéro signifie que le jugement porté sur l'avenir est positif ; une mesure de l'incertitude supérieure à zéro indique que l'incertitude s'est accrue.

Le graphique reproduit cet indicateur d'incertitude pour les deux questions, de même que le solde des réponses correspondant. Il présente une évolution un peu différente selon la question considérée. Il est également frappant de constater que sa corrélation par rapport aux soldes des réponses varie selon la question : s'agissant des attentes financières, l'incertitude est relativement plus élevée en période de basse conjoncture, alors que c'est l'inverse en ce qui concerne les perspectives en matière de chômage.

Pour estimer l'incidence de l'incertitude sur le comportement d'épargne des ménages, on recourt à un modèle à correction d'erreurs *(error correction model – ECM)* qui vise à expliquer les variations du taux d'épargne par des déterminants à long et à court termes. Le taux d'épargne est défini à long terme par des facteurs structurels, parmi lesquels la part du revenu du travail dans le revenu disponible total, le patrimoine financier des ménages, les prix des logements et la proportion des crédits octroyés aux ménages par rapport aux prix des logements. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous ne reprennent toutefois que les variables explicatives dont le coefficient est significatif.

VARIABLE DÉPENDANTE : NIVEAU DU TAUX D'ÉPARGNE (1)

	Coefficient
Constante	25,0230
Part du revenu du travail dans le revenu disponible	–3,5364
Actifs financiers nets des ménages	–0,4806

(1) Données trimestrielles de 1999T1 à 2013T3.

Outre les variables à long terme, l'ECM comprend également certaines variables qui expliquent la dynamique à court terme, comme le taux d'intérêt réel, les mesures d'incertitude et les soldes des indicateurs de confiance. L'idée sous-jacente est que les chocs conjoncturels peuvent faire dévier temporairement le taux d'épargne de sa trajectoire à long terme telle que définie par ses déterminants à long terme. La colonne 1 du tableau ci-après montre par exemple la significativité statistique de la mesure d'incertitude sur la base de la question concernant les anticipations relatives à la situation financière du ménage, accompagnée du signe positif prévisible pour le coefficient : les consommateurs ont davantage tendance à épargner en période d'incertitude accrue. Le solde de la question Q2 s'avère également significatif, et il est accompagné du signe prévu : l'optimisme quant à la situation financière future du ménage réduit logiquement sa propension à épargner. La colonne 2 présente le même exercice pour la question relative aux anticipations de chômage. Une plus grande incertitude quant au chômage futur incite les consommateurs à une épargne de précaution, mais cet effet n'est pas significatif. Les attentes quant au niveau de chômage s'avèrent en soi moins corrélées avec les variations à court terme du comportement d'épargne.

Si on compare le taux d'épargne effectif à celui estimé sur la base de l'évolution de ses déterminants à long terme, il apparaît que le taux d'épargne observé durant les années 2008-2009 était nettement supérieur au niveau estimé. Cela peut notamment être lié à des motivations de précaution, inspirées par des perspectives d'avenir très incertaines (comme le montre l'indicateur Q2u). Pendant les trois premiers trimestres de l'année sous revue, également, l'épargne a été supérieure à ce qui pouvait être escompté sur la base des déterminants fondamentaux à long terme. Cela s'explique principalement par les anticipations des répondants quant à leur situation financière (Q2s), lesquelles sont demeurées très sombres tout au long de 2012 et jusqu'au deuxième trimestre de 2013, et ce en dépit de la progression de l'indicateur de la confiance des consommateurs. Ceci se reflète également dans les hésitations évoquées de la reprise en ce qui concerne la consommation de biens durables.

VARIABLE DÉPENDANTE : VARIATION DU TAUX D'ÉPARGNE[1]

	Q2 : Situation financière future	Q7 : Évolution du chômage
Constante	–0,0054	–0,0002
Résidus (–1)	–0,5199***	–0,2665**
Variation de la part des revenus du travail dans le revenu disponible	–3,9853***	–4,2338***
Variation des actifs financiers nets	–0,2315	–0,0896
Taux d'intérêt réel à long terme	0,0076*	0,0011
Q2u (–2)	0,0379***	
Q2s (–1)	–0,0109*	
Q7u (–2)		0,0088
Q7s (–1)		–0,0045
R^2 ajusté	0,7181	0,6051

(1) La lettre « u » qui suit chaque question signifie incertitude (uncertainty). La lettre « s » signifie solde. La significativité statistique est indiquée au moyen du symbole *, ** ou ***, pour un niveau d'importance de respectivement 10, 5 ou 1 %. Les variables basées sur les réponses aux enquêtes auprès des consommateurs ont été normalisées. Les chiffres entre parenthèses renvoient au nombre de retards.

Le présent encadré permet donc de conclure que la prise en compte à la fois des mesures d'incertitude, qui sont liées à la répartition des soldes des réponses dans les enquêtes, et des sous-composantes spécifiques de l'indicateur traditionnel de la confiance des consommateurs peut contribuer à une meilleure compréhension du comportement d'épargne des ménages et de l'effet des incertitudes sur l'activité économique.

DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX D'ÉPARGNE EFFECTIF ET LE TAUX D'ÉPARGNE À LONG TERME ESTIMÉ

(points de pourcentage)

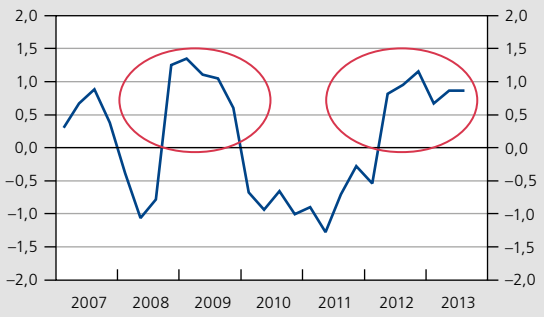

Source : BNB.

Les investissements en logements des particuliers se sont une nouvelle fois affichés en sensible recul

Pour la troisième année consécutive déjà, les investissements en logements se sont inscrits en repli, et ce de manière plus marquée encore que les années précédentes. En dépit du net redressement de la confiance des consommateurs quant aux perspectives proches, les ménages ont continué de faire montre de méfiance en ce qui concerne la situation économique et l'évolution de leurs revenus à plus long terme, ce qui les freine pour consentir d'importants investissements et, surtout, pour s'engager à long terme dans le remboursement d'un crédit hypothécaire.

Les taux d'intérêt appliqués aux crédits hypothécaires sont pourtant demeurés exceptionnellement bas, même s'ils se sont récemment légèrement accrus. Il n'est pas exclu que l'incertitude entachant l'environnement fiscal (souvent changeant) ait également joué un rôle, plusieurs mesures ayant en effet été supprimées ou modifiées ces dernières années. Ainsi, le secteur de la construction a bénéficié, pendant la crise, d'un abaissement du taux de TVA, une disposition qui a toutefois été limitée aux années 2009 et 2010. Dans le même ordre d'idées, outre l'extinction en 2012 des déductions fiscales pour ce type d'investissements, l'incertitude entourant les certificats verts est susceptible d'avoir fait chuter le nombre de rénovations destinées à réaliser des économies d'énergie. Par ailleurs, dès 2014, les déductions hypothécaires relèveront de la compétence des régions, lesquelles n'ont pas encore décidé de quelle manière ni pour quels montants elles comptent remplacer le système du bonus logement.

Les investissements des entreprises sont restés faibles, mais le climat s'est progressivement amélioré

Les investissements des entreprises s'étaient réduits dès la mi-2011, à la suite du tassement de la demande et de la dégradation des perspectives conjoncturelles. Or, étant donné que la consommation finale et les exportations se sont peu à peu rétablies, contribuant à renforcer la demande adressée aux entreprises, et que, sous l'effet de la reprise économique naissante, le degré d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière

GRAPHIQUE 35 INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

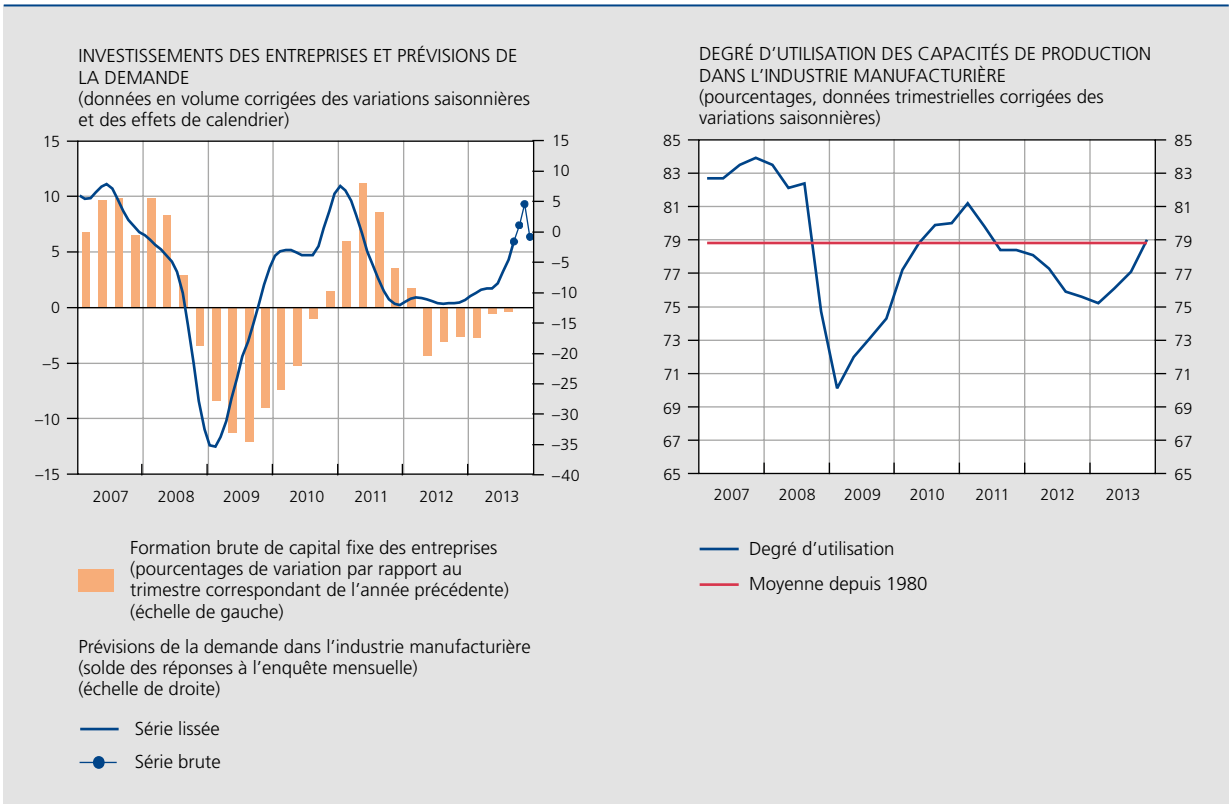

Sources : ICN, BNB.

GRAPHIQUE 36 EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION ET MASSE SALARIALE DES SOCIÉTÉS

(pourcentages du PIB)

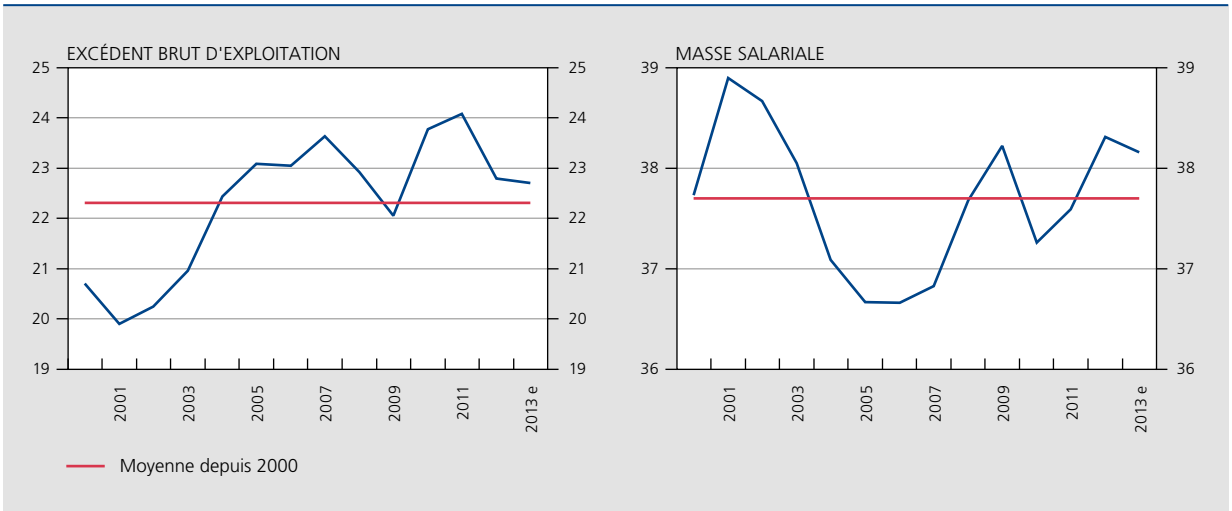

Sources : ICN, BNB.

s'est redressé dans le courant de 2013, pour finalement rejoindre le niveau moyen observé durant la période 1980-2013, les investissements ont cessé de décliner à partir du début de l'année. La croissance annuelle n'en demeure pas moins légèrement négative (–0,5 %), en raison d'un point de départ bas à l'entame de l'année.

TABLEAU 10 DÉTERMINANTS DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS[1], À PRIX COURANTS

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013 e
Marge brute d'exploitation par unité vendue[2]	0,7	7,1	0,8	–4,2	0,6
Prix de vente unitaire	–3,8	4,1	3,6	1,6	0,5
Sur le marché intérieur[1]	–2,3	3,6	3,2	2,0	1,5
À l'exportation	–5,3	4,7	3,9	1,3	–0,5
Coûts par unité vendue[1]	–4,6	3,6	4,1	2,7	0,4
Biens et services importés	–8,4	6,3	5,3	1,5	–0,3
Coûts d'origine intérieure par unité produite[2][3]	2,5	–1,1	0,2	4,1	1,7
dont :					
Coûts salariaux unitaires[4]	3,4	–1,3	1,6	4,1	1,5
Impôts indirects nets unitaires	–0,5	0,4	–2,6	6,0	2,2
Ventes finales à prix constants	–6,0	5,1	4,4	0,5	0,7
Sur le marché intérieur[2]	–2,5	2,1	2,3	–1,0	–0,8
À l'exportation	–9,4	8,1	6,4	1,8	2,1
Excédent brut d'exploitation des sociétés	–5,3	12,5	5,2	–3,7	1,4
p.m. Excédent d'exploitation, pourcentages du PIB	*22,1*	*23,8*	*24,1*	*22,8*	*22,7*

Sources : ICN, BNB.

(1) Sociétés privées et publiques.

(2) Y compris la variation des stocks.

(3) Outre les rémunérations, ce poste comprend les impôts indirects nets des subsides et le revenu mixte brut des indépendants.

(4) Les coûts salariaux unitaires sont exprimés ici en unité de valeur ajoutée du secteur des entreprises et ne sont pas corrigés des effets de calendrier. Ils diffèrent donc légèrement de ceux illustrés au tableau 7, qui sont exprimés en unité de valeur ajoutée du secteur privé et sont corrigés des effets de calendrier.

En 2013, la rentabilité opérationnelle des sociétés s'est elle aussi quelque peu améliorée. Ce redressement fait suite à la vive baisse accusée en 2012, lorsque l'excédent brut d'exploitation avait reflué de 3,7 %, essentiellement en raison d'un rétrécissement de la marge brute d'exploitation par unité vendue, tandis que le volume des ventes n'avait augmenté que de manière limitée.

En revanche, la marge brute d'exploitation par unité vendue s'est quelque peu élargie au cours de l'année sous revue, nonobstant la hausse plus modeste des prix de vente unitaires, sous l'effet d'une progression nettement plus ténue des coûts de production. Ainsi, ce sont surtout les coûts salariaux par unité vendue qui ont augmenté à un rythme sensiblement plus lent, grâce à la productivité accrue, mais aussi à l'évolution modérée des coûts salariaux horaires. De ce fait, les rémunérations versées par les sociétés à leurs employés n'ont, pour la première fois depuis 2010, pas progressé en proportion du PIB, s'établissant à un niveau de 38,2 %. L'élargissement de la marge a été, dans une mesure limitée, renforcé par une progression en volume des ventes, attribuable uniquement aux exportations.

Les sociétés non financières ont amplement pu s'appuyer sur leurs ressources financières internes pour couvrir leurs investissements en 2013, ce qui s'explique non seulement par l'évolution positive de l'excédent brut d'exploitation, à concurrence de 1,4 %, permettant de maintenir celui-ci à 22,7 % du PIB, soit un niveau proche de la moyenne observée depuis 2000, mais aussi, comme indiqué au chapitre 3, par le fait que les sociétés non financières disposent depuis 2009 de réserves de liquidités dont le niveau, à 33,9 % du PIB, est nettement supérieur à la moyenne à long terme (27,9 %). Sur le plan du financement externe également, il ressort de l'enquête sur la distribution du crédit bancaire que les sociétés non financières ont à nouveau bénéficié d'un assouplissement des conditions d'octroi de crédits à compter du deuxième trimestre de 2013, après qu'elles avaient dû faire face à un durcissement de celles-ci dans le courant de l'année précédente.

Le solde des opérations courantes est resté faible

Sur la base des comptes nationaux, le solde de financement de l'ensemble des secteurs de l'économie s'est très légèrement amélioré, tout en restant négatif, passant de –0,3 % du PIB en 2012 à –0,2 % du PIB en 2013. Cette évolution est en partie attribuable à la capacité nette de financement des particuliers, qui est traditionnellement positive et qui a légèrement augmenté pour atteindre quelque 3 % du PIB, en raison de la nouvelle baisse des investissements en logements. De même, le besoin de financement des administrations publiques, dont les opérations sont détaillées dans le chapitre 4 consacré aux finances publiques, s'est fortement amenuisé ; il s'est établi à un niveau inférieur à 3 % du PIB, contre quelque 4 % en 2012. Le solde de financement des sociétés s'est quant à lui infléchi, à l'instar des deux années précédentes, pour se muer en un déficit de 0,4 % du PIB. Cette situation s'explique par une dégradation de l'épargne brute des sociétés. En effet, la stabilisation de l'excédent d'exploitation, en pourcentage du PIB, s'est accompagnée d'une détérioration des charges financières nettes. Par ailleurs, alors que le repli de la formation brute de capital a exercé un léger effet d'accroissement sur le solde de financement, ce mouvement est resté très en deçà de la diminution des transferts nets en capital, qui sont revenus à leur niveau habituel, après que l'injection de capitaux dont avait bénéficié Dexia les avait gonflés de 0,8 point de pourcentage du PIB en 2012.

En ce qui concerne les transactions extérieures, le solde en valeur des échanges de biens et de services s'est de nouveau raffermi en 2013.

Selon les comptes nationaux, la croissance annuelle du volume des exportations de biens et de services a été supérieure (2 %) à celle des importations (1,3 %). La contribution en volume des exportations nettes de biens et de services à la croissance du PIB a dès lors été positive

GRAPHIQUE 37 SOLDE DE FINANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES SECTEURS INTÉRIEURS

(pourcentages du PIB)

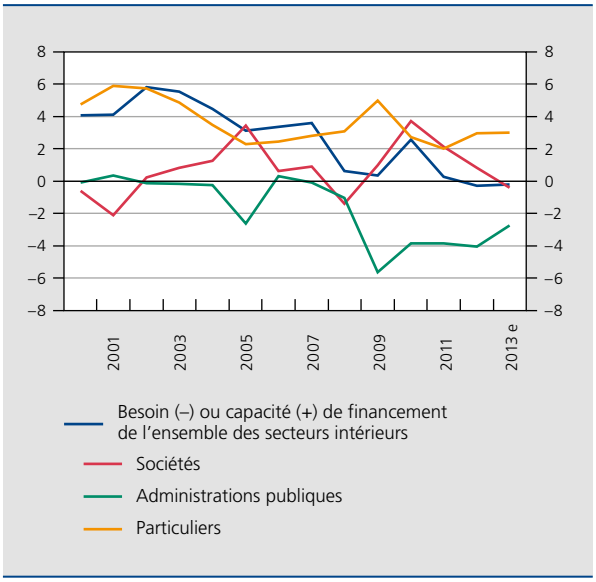

Sources : ICN, BNB.

pour l'année sous revue, à hauteur de 0,6 point de pourcentage. L'incidence bénéfique des exportations nettes a cependant été en partie annihilée par une nouvelle détérioration des termes de l'échange, de 0,2 % en 2013, soit un recul comparable à celui observé en 2012.

La croissance du volume des exportations impliquerait des gains de parts de marché, à l'instar des deux années précédentes. Compte tenu des estimations disponibles au moment de clôturer le Rapport, ils seraient de l'ordre de 0,8 % en 2013, puisque les importations de nos principaux partenaires commerciaux, pondérées selon la structure des exportations de la Belgique, auraient progressé de 1,2 %. Les gains cumulés des trois dernières années auraient permis de rattraper la perte supérieure à 2 % enregistrée en 2010 ; ils n'autorisent pas encore à conclure à un retournement durable et significatif de la tendance qui s'est manifestée au cours des dernières décennies. Durant l'année sous revue, ils ont été réalisés surtout sur marchés intra-zone euro, l'appréciation de l'euro handicapant en revanche quelque peu les exportations belges vers les marchés hors de la zone. Ainsi, les exportations belges ont été affectées en 2013 par des prix de vente qui auraient enregistré un moindre recul que les prix à l'exportation des pays concurrents hors zone euro.

Dans l'ensemble, selon les données de la balance des paiements, l'amélioration observée au niveau du solde des biens et des services est le reflet d'un rétablissement du solde des marchandises survenu essentiellement au second semestre de 2013. S'agissant des services, le solde s'est détérioré en raison, notamment, de la restructuration d'une société active au sein du transport maritime.

Comme l'année précédente, le solde des revenus de facteurs s'est détérioré durant l'année sous revue, sous l'effet des différentes composantes des revenus de placements et d'investissements – tant les bénéfices d'investissements directs que les revenus de portefeuille ou d'autres investissements. À cet égard, l'appréciation de l'euro tend à peser sur le résultat net, les revenus versés à l'étranger étant proportionnellement plus souvent exprimés dans cette monnaie que les revenus perçus de l'étranger. Le fait que le solde des revenus de placements et d'investissements soit négatif depuis 2012, en dépit de la position extérieure nettement positive de l'économie belge, est sans doute lié à la médiocrité générale des rendements des actifs financiers. Celle-ci influerait plus sur les rentrées que sur les dépenses, dans la mesure où les revenus versés portent plus largement sur des dividendes, y compris ceux versés par les centres de trésorerie et de financement de multinationales établis en Belgique.

GRAPHIQUE 38 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE BIENS ET DE SERVICES EN VOLUME

(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier ; pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, sauf mention contraire)

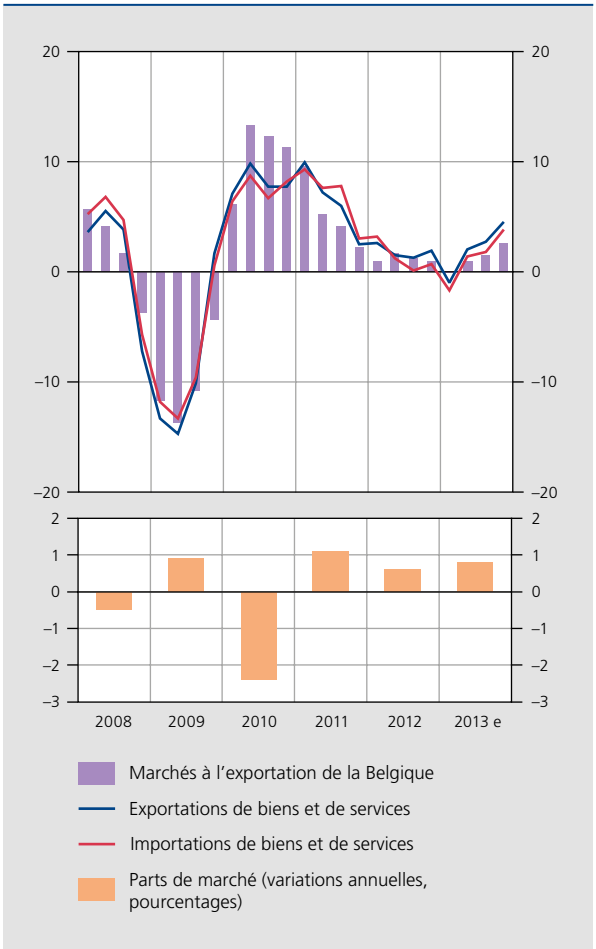

Sources : ICN, BCE, BNB.

Pour sa part, le solde des transferts courants, qui s'était déjà dégradé en 2012, a continué de baisser, à la suite, notamment, de l'augmentation des dépenses liées au financement de l'UE.

Au total, selon la balance des paiements, le solde courant se serait de nouveau dégradé en 2013, le déficit passant de 7,6 milliards d'euros l'année précédente à 8,5 milliards d'euros, soit quelque 2,2 % du PIB.

TABLEAU 11 PRÊT NET AU RESTE DU MONDE

(soldes; milliards d'euros, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013 e
1. Compte courant					
Biens et services	4,3	4,3	–3,7	–2,9	–1,5
Biens	–4,5	–3,8	–10,4	–10,7	n.
Services	8,8	8,1	6,7	7,8	n.
Revenus	–0,2	8,5	6,2	3,1	1,3
Revenus du travail	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0
Revenus de placements et d'investissements	–5,0	3,5	1,2	–1,8	–3,8
Transferts courants	–6,3	–6,0	–6,6	–7,8	–8,3
Transferts des administrations publiques	–4,8	–5,0	–5,1	–5,1	–5,4
Transferts des autres secteurs	–1,5	–1,0	–1,6	–2,7	–2,9
Total	–2,2	6,8	–4,1	–7,6	–8,5
p.m. Idem, pourcentages du PIB	*–0,6*	*1,9*	*–1,1*	*–2,0*	*–2,2*
2. Compte de capital	–1,4	–1,0	–0,7	–0,4	–0,5
3. Prêt net au reste du monde (1 + 2)	–3,6	5,8	–4,8	–8,0	–9,0
p.m. Idem, pourcentages du PIB	*–1,1*	*1,6*	*–1,3*	*–2,1*	*–2,4*

Sources: ICN, BNB.